

QUESTIONS DE PROTECTION SOCIALE

Document de réflexion 15

Les prestations en espèces dans les pays à faible revenu: Simulation des effets sur la réduction de la pauvreté au Sénégal et en Tanzanie

Franziska Gassmann

Maastricht Graduate School of Governance, Maastricht, Pays-Bas

Christina Behrendt

Bureau International du Travail, Genève, Suisse

Août 2006

**Département de la Sécurité Sociale
Organisation internationale du Travail**

Copyright © Organisation internationale du Travail 2006
Première édition 2006

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être adressée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

BIT, Département de la sécurité sociale

Les prestations en espèces dans les pays à faible revenu: Simulation des effets sur la réduction de la pauvreté au Sénégal et en Tanzanie. Questions de protection sociale, Document de réflexion 15

Genève, Bureau international du Travail, 2006

ISBN 92-2-219172-2 & 978-92-2-219172-7 (print)

ISBN 92-2-219173-0 & 978-92-2-219173-4 (web pdf)

Publications du BIT, prestations en espèces, protection sociale, faible revenu, lutte contre la pauvreté, Sénégal, Tanzanie.

Egalement disponible en anglais: ***Cash benefits in low-income countries: Simulating the effects on poverty reduction for Senegal and Tanzania***, Issues in Social Protection, Discussion paper 15. ISBN 92-2-119172-9 & 978-92-2-119172-8 (print) et 92-2-119173-7 & 978-92-2-119173-5 (web pdf), Genève, 2006.

Données de catalogage du BIT

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubvente@ilo.org, ou par notre site web: www.ilo.org/publns.

Imprimé en Suisse

Table des matières

	<i>Page</i>
Résumé analytique	v
Remerciements	vii
Abréviations et acronymes	ix
1. Introduction	1
2. Protection sociale dans les pays à faible revenu	5
3. Données et Méthodologie	9
4. Tanzanie et Sénégal en bref	13
4.1. Contexte économique et social	13
4.2. Taille de la population et structure démographique	14
4.3. Consommation	17
4.4. Taux de pauvreté et profondeur de la pauvreté	18
5. Transferts sociaux en espèces et leur incidence sur la réduction de la pauvreté	23
5.1. Pension de vieillesse et d'invalidité de base	26
5.2. Indemnités universelles pour enfant à charge	29
5.3. Effets combinés de la pension de vieillesse et des indemnités pour enfant à charge....	32
5.4. Transferts en espèces ciblant les plus vulnérables	34
6. Conclusions	39
7. Bibliographie	45
Annexe	49
 List des tableaux	
Tableau 1. Seuils de pauvreté pour la Tanzanie et le Sénégal	10
Tableau 2. Indicateurs de développement humain pour le Sénégal et la Tanzanie	13
Tableau 3. Structure de la population sénégalaise	15
Tableau 4. Structure de la population tanzanienne	16
Tableau 5. Répartition de la population dans les zones urbaines et rurales	17
Tableau 6. Sénégal : niveaux de consommation moyenne	17
Tableau 7. Tanzanie : niveaux de consommation moyenne	18
Tableau 8. Taux de pauvreté et écart de pauvreté par région au Sénégal et en Tanzanie	19
Tableau 9. Sénégal : Taux de pauvreté et écart de pauvreté par âge, sexe et type de ménage, 2001/2002	20
Tableau 10. Tanzanie : taux de pauvreté et écart de pauvreté par âge, sexe et type de ménage, 2001/2002	21
Tableau 11. Hypothèses de base pour la simulation de transferts sociaux en espèces	23
Tableau 12. Niveaux de prestation	24
Tableau 13. Coûts estimés des prestations simulées	25
Tableau 14. Taux d'utilisation des pensions de vieillesse et d'invalidité	27

Tableau 15.	Taux d'utilisation des indemnités pour enfant à charge d'âge scolaire	30
Tableau 16.	Taux d'utilisation des prestations combinées - pensions de vieillesse et indemnités pour enfant à charge	33
Tableau 17.	Taux d'utilisation des transferts en espèces ciblés	35
Tableau A1.	Sénégal : Hypothèses de base utilisées pour les simulations	51
Tableau A2.	Échelle d'équivalence adulte en Tanzanie	52
Tableau A3.	Sénégal : Vue d'ensemble des résultats de la microsimulation, seuil de pauvreté alimentaire	53
Tableau A4.	Sénégal : Vue d'ensemble des résultats de la microsimulation, seuil de pauvreté des besoins essentiels	54
Tableau A5.	Tanzanie : Vue d'ensemble des résultats de la microsimulation, seuil de pauvreté alimentaire	55
Tableau A6.	Tanzanie : Vue d'ensemble des résultats de la microsimulation, seuil de pauvreté des besoins essentiels	56

Liste des figures

Figure 1.	Sénégal : effet de réduction absolue de pauvreté engendré par la pension de vieillesse et d'invalidité de base ; taux de pauvreté réel et simulé	28
Figure 2.	Tanzanie : effet de réduction absolue de pauvreté engendré par la pension de vieillesse et d'invalidité de base ; taux de pauvreté réel et simulé	29
Figure 3.	Sénégal : effet de réduction de la pauvreté engendré par les indemnités universelles pour enfant à charge d'âge scolaire ; taux de pauvreté réel et simulé....	31
Figure 4.	Tanzanie : effet de réduction de la pauvreté engendré par les indemnités universelles pour enfant à charge d'âge scolaire et orphelins ; taux de pauvreté réel et simulé.....	32
Figure 5.	Sénégal : effet de réduction de la pauvreté de prestations combinées - pension de vieillesse et indemnités pour enfant à charge ; taux de pauvreté réel et simulé	33
Figure 6.	Tanzanie : effet de réduction de la pauvreté de prestations combinées - pension de vieillesse et indemnités pour enfant à charge ; taux de pauvreté réel et simulé	34
Figure 7.	Sénégal : effet de réduction de la pauvreté d'un transfert en espèces ciblé réservé aux ménages dont aucun membre n'est apte au travail ; taux de pauvreté réel et simulé.....	36
Figure 8.	Tanzanie : effet de réduction de la pauvreté d'un transfert en espèces ciblé réservé aux ménages dont aucun membre n'est apte au travail ; taux de pauvreté réel et simulé.....	37
Figure 9.	Sénégal : réduction du taux de pauvreté pour toutes alternatives testées	39
Figure 10.	Sénégal : réduction de l'écart de pauvreté pour toutes alternatives testées	40
Figure 11.	Tanzanie : réduction relative du taux de pauvreté pour toutes alternatives testées ...	41
Figure A1.	Taux de croissance annuel du PIB, 2001-2006.....	49
Figure A2.	Sénégal: Réduction relative du taux de pauvreté pour toutes les prestations, seuil de pauvreté alimentaire	49
Figure A3.	Sénégal: Réduction relative de l'écart pauvreté pour toutes les prestations, seuil de pauvreté alimentaire	50
Figure A4.	Tanzanie: Réduction relative du taux de pauvreté pour toutes les prestations, seuil de pauvreté alimentaire	50
Figure A5.	Tanzanie: Réduction relative de l'écart pauvreté pour toutes les prestations, seuil de pauvreté alimentaire	51

Résumé analytique

Dans la plupart des pays africains, le droit de l'homme à la sécurité sociale est loin d'être une réalité pour la majorité de la population. La croissance économique est trop faible pour avoir des retombées sur les groupes les plus vulnérables de la population et pour améliorer leur niveau de vie. Les transferts sociaux de base en espèces sont de plus en plus reconnus en tant qu'instrument efficace de réduction de la pauvreté chronique dans les pays à faible revenu. Un document récent de politique générale du Département britannique pour le Développement International déclare que « si des mesures spécifiques ne sont pas prises pour atteindre les plus pauvres, des millions de personnes continueront à mourir inutilement ou, tout au moins, continueront à vivre dans des conditions inhumaines ». La Commission pour l'Afrique a également recommandé que les transferts sociaux en espèces fassent partie intégrante des Stratégies nationales en matière de Protection Sociale d'ici à 2007. Une conférence co-organisée par le gouvernement zambien et l'Union africaine a recommandé dans sa « Déclaration Livingstone » que « les programmes de transferts sociaux, y compris la pension sociale et les transferts sociaux aux enfants vulnérables, aux personnes âgées et aux invalides, ainsi qu'aux ménages, soient davantage utilisés comme moyen d'action dans les pays africains » et fassent partie des plans nationaux de développement social.

Au cours des dernières années, tant le Sénégal que la Tanzanie ont consenti d'audacieux efforts pour étendre la couverture de la sécurité sociale dans le but de réduire la pauvreté. La Stratégie nationale du Sénégal en matière de Protection Sociale, élaborée en 2005, propose de mettre en place une pension minimale universelle pour toutes les personnes âgées qui ne perçoivent pas de pension relevant des assurances sociales. En Tanzanie, la Stratégie nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté prévoit des programmes de transferts sociaux en espèces pour les groupes les plus vulnérables de la population.

La présente étude a pour but de modéliser l'introduction de programmes de transferts sociaux de base en espèces compte tenu du bien-être des ménages, de l'incidence et de la profondeur de la pauvreté dans les deux pays que sont le Sénégal et la Tanzanie. Sur base des données issues des enquêtes ménages, un ensemble de transferts sociaux en espèces et des combinaisons de ceux-ci ont été modélisés en termes d'incidence sur la réduction de la pauvreté. En outre, une estimation approximative des coûts liés aux transferts simulés est présentée.

Ce document s'appuie sur une étude antérieure de l'OIT, qui a conclu qu'offrir un ensemble limité de prestations sociales de base serait dans les moyens de la plupart des pays africains si ces derniers consacraient une part raisonnable de leurs budgets à la protection sociale et que la communauté internationale était disposée à apporter un soutien temporaire. Alors que l'étude antérieure de l'OIT a évalué le caractère abordable dans une perspective macroéconomique, la présente étude modélise l'impact de divers transferts sociaux en espèces au niveau des ménages.

Les options suivantes sont modélisées :

- Une pension de vieillesse de base pour les personnes âgées de 60 ans et plus, hommes et femmes, ainsi que, dans le cas du Sénégal, une pension d'invalidité de base pour les individus d'âge actif, à hauteur de 70 pour cent du seuil national de pauvreté alimentaire ;
- Des indemnités universelles pour enfant à charge d'âge scolaire (de 7 à 14 ans) et, dans le cas de la Tanzanie, pour orphelins d'âge préscolaire, à hauteur de 35 pour cent du seuil national de pauvreté alimentaire ;

- Une combinaison des deux prestations citées ci-dessus ;
- Des transferts en espèces ciblant les ménages dont aucun membre n'est apte au travail, à hauteur de 70 pour cent du seuil national de pauvreté alimentaire par ménage.

Le volume financier des dépenses en prestations des options modélisées est estimé à respectivement 0.2 pour cent du PIB au Sénégal et 0.8 en Tanzanie pour les transferts en espèces ciblés et à 3.3 pour cent du PIB au Sénégal et 3.2 en Tanzanie pour la combinaison de la pension de vieillesse de base et des indemnités universelles pour enfant à charge. Ces résultats n'incluent pas les dépenses administratives qui tendent à être considérablement plus élevées pour les transferts ciblés que pour les pensions universelles.

Les résultats des microsimulations pour le Sénégal et la Tanzanie démontrent que des prestations de protection sociale de base peuvent effectivement jouer un rôle important dans les stratégies de réduction de la pauvreté dans les pays à faible revenu. Introduire des pensions de vieillesse et d'invalidité de base au Sénégal et en Tanzanie n'améliorerait pas uniquement le niveau de vie des allocataires mais également celui des membres vivants dans le même ménage, particulièrement des enfants, étant donné que les transferts sont répartis au sein du ménage.

Dans le cas du Sénégal, la combinaison entre pensions de vieillesse et d'invalidité de base et indemnités universelles pour enfant à charge d'âge scolaire réduirait les taux de pauvreté alimentaire de 40 pour cent et l'écart de pauvreté de plus de moitié. Alors que les indemnités universelles pour enfant à charge touchent tous les groupes d'individus de manière relativement similaire, les pensions de vieillesse et d'invalidité de base ont un effet plus prononcé sur les personnes âgées, particulièrement de sexe féminin, et sur les membres de leur famille. Les transferts en espèces ciblés exercent un effet majeur sur les ménages dont aucun membre n'est apte au travail, mais ont seulement une incidence mineure sur les taux globaux de pauvreté.

En Tanzanie, une pension de vieillesse universelle réduirait l'écart de pauvreté de 9 pour cent, avec une incidence considérablement plus forte – 36 pour cent – dans le cas des hommes et femmes âgés et une incidence de 24 pour cent dans le cas des individus vivant au sein de ménages qui comptent des membres âgés. Des indemnités pour enfant à charge d'âge scolaire auraient un effet beaucoup plus équilibré et donneraient lieu à une diminution des taux de pauvreté d'environ 30 pour cent. Ces deux prestations combinées conduiraient à une réduction de 35 pour cent des taux de pauvreté, avec des effets beaucoup plus importants dans le cas des individus qui font partie de ménages comptant des enfants et des personnes âgées (diminution de 46 pour cent), ces derniers étant confrontés au risque de pauvreté le plus élevé. Les transferts en espèces ciblés permettent une réduction globale de la pauvreté de 7 pour cent, l'incidence sur les personnes âgées étant cependant beaucoup plus grande (moins 12 et 18 pour cent respectivement pour les femmes et hommes âgés), de même que sur les individus qui font partie de ménages dont aucun membre n'est apte au travail (moins 46 pour cent).

Remerciements

La présente étude a été partiellement financée par un don du gouvernement du Royaume-Uni (DfID). Nous avons grandement apprécié la fructueuse collaboration ainsi que les commentaires constructifs de l'équipe de la Protection sociale, notamment Matthew Greenslade et Stephen Kidd.

Nous sommes également très reconnaissants à de nombreux experts du Sénégal, que nous avons rencontrés au cours d'une mission à Dakar lors des phases initiales du présent projet de recherche, d'avoir généreusement partagé leurs connaissances avec nous et de nous avoir orientés dans la bonne direction. Nous tenons à remercier M. Souleymane Diallo, M. Bacary Djiba, M. Mamadou Matar Gueye, Mme Venus Sarr, (tous membres de la Direction de la Prévision et de la Statistique du Ministère de l'Économie et des Finances), M. Ibrahima Dia (conseiller DSRP du Ministère de l'Économie et des Finances), M. Ibrahim Ba, M. Waldiodio NDiaye, M. Atou Faye et M. Ousmane Ka (tous membres du Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social) et M. Taib Diallo (PNUD Sénégal).

À l'OIT, le présent document a été examiné lors d'un séminaire en mars 2006. Nous sommes très reconnaissants à Pascal Annycke, Pauline Barrett-Reid, Carole Charles, Michael Cichon, Charles Crevier, Luis Frota, Florian Léger, Malte Lübker, Krzysztof Hagemeyer, Ursula Kulke, Karuna Pal et Xenia Scheil-Adlung pour leurs commentaires constructifs. Nous remercions également pour leur soutien les collègues du bureau sous-régional de l'OIT pour le Sahel et le bureau de STEP pour l'Afrique à Dakar, plus précisément Christine Bockstal, Aly Cissé, Olivier Louis dit Guérin et Tharcisse Nkanagu. Pat Frenette, Germaine Guissé et Ana Maria Méndez nous ont aimablement soutenus au niveau éditorial et administratif.

Il va sans dire que la responsabilité de toutes les erreurs qui pourraient être constatées nous incombe.

Abréviations et acronymes

APD	Aide Publique au Développement
BIT	Bureau International du Travail
CFA	Francs CFA (Afrique de l'Ouest); monnaie de la Communauté Financière d'Afrique
DfID	Département britannique pour le Développement International
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ESAM-II	Enquête sénégalaise auprès des ménages
FMI	Fond Monétaire International
IDH	Index/Indicateurs du Développement Humain
IPC	Index des Prix à la Consommation
MFFSD	Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Sociale, République du Sénégal
OIT	Organisation Internationale du Travail
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPA	Parité de Pouvoir d'Achat
STEP	Stratégies et Techniques contre l'Exclusion sociale et la Pauvreté
TSh.	Shillings Tanzaniens

1. Introduction

La présente étude expose succinctement les résultats d'une microsimulation de transferts sociaux en espèces ainsi que leurs incidences sur la réduction de la pauvreté dans deux pays africains, le Sénégal et la Tanzanie. Sur base des données issues des enquêtes ménages, un ensemble de transferts sociaux en espèces et des combinaisons de ceux-ci ont été modélisés en termes d'incidence sur la réduction de la pauvreté. En outre, une estimation approximative des coûts liés aux transferts simulés est présentée.

Au cours des dernières années, tant le Sénégal que la Tanzanie ont consenti d'audacieux efforts pour étendre la couverture de la sécurité sociale dans le but de réduire la pauvreté. La Stratégie nationale du Sénégal en matière de Protection Sociale, élaborée en 2005, propose de mettre en place une pension minimale universelle pour toutes les personnes âgées qui ne perçoivent pas de pension relevant des assurances sociales (République du Sénégal 2005: 49). Cela constituerait une avancée majeure en direction de l'extension de la sécurité sociale dans l'esprit de la Convention du BIT sur les Standards Minimaux en matière de Sécurité Sociale.¹ En Tanzanie, la Stratégie nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (*United Republic of Tanzania 2005*) prévoit des programmes de transferts sociaux en espèces pour les groupes vulnérables de la population.

La pauvreté reste un problème majeur du continent africain et les conclusions du rapport 2004 de suivi des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement ne semblent pas indiquer que les nations africaines parviendront à réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015. Le fait est que depuis 1990, très peu de progrès ont été constatés (United Nations 2004a). Alors que d'autres régions du monde ont enregistré des améliorations considérables dans la poursuite du premier Objectif du Millénaire pour le Développement, les taux de pauvreté en Afrique ont stagné, voire même augmenté. En 2001, 46 pour cent de la population d'Afrique subsaharienne vivaient avec moins de 1 USD (PPA) par jour et leurs revenus réels moyens ont diminué au cours des deux dernières décennies (World Bank 2005b).

Dans la plupart des pays africains, le droit de l'homme à la sécurité sociale est loin d'être une réalité pour la majorité de la population.² La croissance économique est trop faible pour avoir des retombées sur les groupes les plus vulnérables de la population et pour améliorer leur niveau de vie. Les transferts sociaux de base en espèces sont de plus en plus reconnus en tant qu'instruments efficaces de réduction de la pauvreté chronique dans les pays à faible revenu (*Barrientos and Lloyd-Sherlock 2003*). Un document récent de politique générale du Département britannique pour le Développement International déclare que « si des mesures spécifiques ne sont pas prises pour atteindre les plus pauvres, des millions de personnes continueront à mourir inutilement ou, tout au moins, continueront à vivre dans des conditions inhumaines » (DfID 2005). L'analyse des systèmes de transferts sociaux en espèces qui existent en Afrique a démontré le potentiel de ces programmes (Save the Children UK, et al. 2005). La Commission pour l'Afrique a également recommandé que les transferts sociaux en espèces fassent partie intégrante des Stratégies nationales en matière de Protection Sociale d'ici à 2007 (Commission for Africa 2005: 209-210). Une conférence co-organisée par le gouvernement zambien et l'Union africaine a recommandé dans sa « Déclaration Livingstone » que « les programmes de transferts sociaux, y compris la pension sociale et les transferts sociaux aux enfants

¹ Le Sénégal a ratifié la Convention du BIT de 1952 (No. 102) sur la Sécurité Sociale (Standards Minimaux) en 1962 pour les cas suivants : accident de travail, prestations familiales et maternité.

² Voir articles 22, 23 et 25 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, ainsi que les articles 7, 9 et 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

vulnérables, aux personnes âgées et aux invalides, ainsi qu'aux ménages, soient davantage utilisés comme moyen d'action dans les pays africains » et fassent partie des plans nationaux de développement social (*Government of Zambia and African Union 2006*).³

Malgré cela, en Afrique sub-saharienne, les systèmes de transferts sociaux de base en espèces ne constituent pas encore un instrument largement utilisé pour réduire la pauvreté. Le nombre de pays offrant à leur population des prestations de protection sociale de base est très limité. L'Afrique du Sud, le Botswana et la Namibie procurent des pensions sociales, tandis que Maurice et les Seychelles ont des programmes de prestations universelles (Tostensen 2004; Willmore 2003, 2004). Au Botswana et au Mozambique, on trouve des prestations en espèces subordonnées au niveau des ressources. La Zambie a expérimenté avec succès un régime de transferts sociaux en espèces ayant pour cible les dix pour cent de ménages les plus pauvres.⁴ D'autres pays africains, comme l'Éthiopie, ont instauré de petits régimes de transferts sociaux en espèces, partiellement liés aux composantes rémunération contre travail (*cash-for-work*) et aide à la trésorerie (*Save the Children UK, et al. 2005*).

Un nombre croissant d'évaluations ont étudié les effets des transferts sociaux en espèces sur la réduction de la pauvreté, par exemple sur les pensions financées par l'impôt en Argentine, au Brésil, au Chili, au Costa Rica et en Uruguay (Bertranou, et al. 2004), ou sur les régimes de retraite non contributifs au Brésil, au Bangladesh et en Afrique du Sud (Barrientos 2004). Bien que ces évaluations a posteriori soient indispensables pour évaluer les programmes existants, les décideurs politiques jugent également intéressant d'en savoir plus sur les effets que l'on peut attendre de ces programmes dans un contexte donné ex ante. Les microsimulations se sont avérées être un instrument utile à cet égard, étant donné qu'elles permettent de tester facilement des moyens d'action différents. Cet instrument a été largement utilisé dans les pays à revenu élevé et dans les pays en transition⁵, néanmoins, jusqu'à présent, rares sont les études qui se sont penchées sur l'impact de l'introduction de prestations sociales de base en espèces dans les pays à faible revenu, telles que les pensions de retraite et les transferts conditionnels en espèces, pour plusieurs pays africains (Kakwani, et al. 2005; Kakwani and Subbarao 2005). La présente étude a pour but de modéliser l'introduction de programmes de transferts sociaux de base en espèces compte tenu du bien-être des ménages, de l'incidence et de la profondeur de la pauvreté dans les deux pays que sont la Tanzanie et le Sénégal. Les transferts sociaux en espèces sont-ils un moyen efficace et abordable de réduire la pauvreté dans les pays à très faible revenu ? Cette étude s'appuie sur une étude antérieure de l'OIT, qui a conclu qu'offrir un ensemble limité de prestations sociales de base serait dans les moyens de la plupart des pays africains si ces derniers consacraient une part raisonnable de leurs budgets à la protection sociale et que la communauté internationale était disposée à apporter un soutien temporaire (Pal, et al. 2005). Alors que l'étude antérieure de l'OIT a évalué le caractère abordable dans une perspective macroéconomique, la présente étude modélise l'impact de divers transferts sociaux en espèces au niveau des ménages.

Cette étude débute par une brève analyse de la protection sociale dans les pays à faible revenu. Le deuxième chapitre présente succinctement les données de l'enquête et la méthodologie utilisée dans la présente étude. Le troisième chapitre expose rapidement le

³ "Livingstone Call for Action", mars 2006; voir www.helppage.org/News/Latestnews/@27954 (en anglais).

⁴ Pour le Botswana, voir Tostensen 2004; pour le Mozambique, voir Low, et al. 1999; pour la Zambie, voir Schubert 2004;2005.

⁵ Voir, par exemple, Sutherland 2001; Gassmann 2000 ; Gassmann et Notten 2006 ; Behrendt 2002; Immervoll, et al. 2001 ; Matsaganis, et al. 2004 ; Edmonds 2005.

contexte nécessaire à l'analyse en passant brièvement en revue les grands indicateurs économiques, démographiques et de pauvreté pour le Sénégal et la Tanzanie. Le cinquième chapitre détaille les résultats de la microsimulation des transferts sociaux en espèces dans les deux pays cibles. Le chapitre de conclusion replace, quant à lui, les résultats obtenus dans un contexte plus large.

2. Protection sociale dans les pays à faible revenu

Bon nombre de régimes d'assurance sociale existant dans les pays à faible revenu n'atteignent pas les groupes les plus pauvres de la population car le droit aux transferts est lié aux cotisations versées antérieurement. Alors que ces pays se caractérisent par de vastes économies informelles, les programmes de protection sociale ne couvrent généralement qu'une petite partie de la population active de l'économie formelle. Étant donné que dans le secteur informel, les revenus sont souvent irréguliers, il est difficile de mettre en place des régimes légaux de sécurité sociale ou des cotisations obligatoires. En outre, il est également compliqué de recueillir des données précises sur le revenu et le patrimoine des travailleurs de l'économie informelle. C'est pourquoi la couverture de la majeure partie des programmes d'assurance sociale est limitée.⁶

Les programmes non contributifs de protection sociale jouent un rôle limité dans de nombreux pays à faible revenu. Tabor (2002) énumère plusieurs raisons qui expliquent le petit nombre de programmes de protection sociale dans les pays en développement. Il relève notamment l'aspect limité des ressources publiques; la préférence donnée par les États à la réduction des obstacles structurels à la croissance; la réduction du secteur formel souvent dominé par l'administration; la dispersion de la population dont l'accès aux infrastructures publiques est limité, en particulier dans les régions rurales; et la capacité limitée des institutions à gérer des programmes d'assistance sociale.

Certains observateurs soutiennent que la situation économique et budgétaire fragile des pays à faible revenu n'est pas favorable à la mise en place de vastes régimes d'assistance sociale financés par l'impôt, étant donné que le nombre de pauvres est trop élevé pour l'étrécissement de l'assiette fiscale (Tostensen 2004). Toutefois, les résultats des travaux de recherche antérieurs et les données empiriques montrent que même dans les pays à faible revenu il est possible de mettre en place des transferts sociaux en espèces, s'ils sont bien conçus et adaptés au contexte spécifique du pays.

Le Sénégal et la Tanzanie sont des exemples typiques de protection sociale dans des pays africains à faible revenu. L'offre de mesures générales de protection sociale de base est relativement limitée dans les deux pays. Au Sénégal, le système existant de la sécurité sociale offre des prestations d'assurance sociale aux travailleurs salariés. Dans le cadre de cette étude, les prestations pour les personnes âgées et les enfants sont celles qui présentent le plus d'intérêt. Le système d'assurance sociale verse des pensions (vieillesse, invalidité, perte du soutien de famille) et des allocations familiales aux assurés. Les allocations familiales sont versées aux mères assurées et consistent en prestations de grossesse, prestations de maternité pendant les deux premières années de l'enfant et allocations pour enfant à charge pour chaque enfant âgé de 2 à 18 ans (21 ans dans le cas des étudiants). En 2002, 286 000 enfants ont reçu des allocations familiales.⁷ En 2001, 7,8 pour cent de la population active étaient couverts par le régime général d'assurance sociale et 12,3 pour cent de la population par un autre type de prestations (République du Sénégal 2005: 49).

Ces chiffres indiquent que l'un des problèmes majeurs du système actuel de la sécurité sociale est sa faible couverture. La majorité de la population, dont la plupart travaille dans l'économie informelle, n'est pas couverte. L'aide sociale aux groupes vulnérables reste également limitée. L'aide apportée consiste essentiellement en secours d'urgence et en

⁶ Bureau international du travail 2001.

⁷ Information provenant d'un exposé présenté lors du lancement au Sénégal de la campagne mondiale sur la sécurité sociale et la couverture pour tous.

gestion des opérations en cas de catastrophes. En 2004, le gouvernement sénégalais a consacré 43 millions d'USD à l'assistance sociale et à la fourniture de filets de sécurité, dont 53 pour cent étaient financés par des ressources extérieures. Environ 12 millions d'USD de ce montant ont été dépensés par le MFFSD pour couvrir les dépenses ordinaires et verser des prestations aux groupes vulnérables. Néanmoins, la majeure partie des fonds est consacrée aux projets d'investissement et aux mécanismes de microcrédit. (World Bank 2005a).

La situation est similaire en Tanzanie. Les régimes existants de sécurité sociale couvrent essentiellement la population active de l'économie formelle contre les risques de vieillesse, d'invalidité, de maladie et de maternité. Cependant, une minorité seulement de la population tanzanienne bénéficie de cette protection sociale, tandis que la majeure partie de la population active de l'économie informelle n'est pas couverte. Il existe d'autres programmes visant à améliorer les moyens d'existence des groupes vulnérables de la population. Ils ne procurent toutefois pas une aide sociale régulière et fiable à ces groupes. Ce genre de programmes apporte généralement une aide ponctuelle pour laquelle les conditions requises sont confuses et les objectifs inconstants.

Il est de plus en plus admis que la protection sociale de base constitue un instrument essentiel de réduction de la pauvreté également dans les pays à faible revenu. La croissance à elle seule ne suffit pas pour réduire la pauvreté, mais une certaine redistribution est nécessaire pour garantir un développement équitable et durable. Souvent, les groupes vulnérables ne peuvent pas profiter de la croissance économique et se sortir eux-mêmes de la pauvreté. En outre, une inégalité moins grande va de pair avec une croissance économique plus forte et des effets consécutifs de réduction de la pauvreté (Ravallion 1997: 51-57).

Outre l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à d'autres services sociaux, les transferts sociaux en espèces constituent un moyen utile et efficace de soutenir les ménages qui ne peuvent pas créer suffisamment de revenus pour joindre les deux bouts. S'ils s'appuient sur des droits clairs, les transferts sociaux en espèces procurent aux ménages pauvres un filet de sécurité fiable. Ils soulagent la pauvreté à court terme et visent à réduire la pauvreté structurelle à long terme. Il est primordial de briser le cercle vicieux de la pauvreté et d'empêcher cette dernière de se transmettre d'une génération à l'autre.

Le gouvernement sénégalais a clairement manifesté son intérêt pour les politiques de protection sociale. Le deuxième Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté, qui expose la stratégie du gouvernement pour les cinq prochaines années, considère la protection sociale comme l'un des quatre piliers principaux menant à la réduction de la pauvreté.⁸ Outre plusieurs mesures destinées à accroître la couverture des régimes formels d'assurance sociale, la Stratégie Nationale en matière de Protection Sociale, élaborée en octobre 2005, propose de mettre en place une pension minimale universelle pour toutes les personnes âgées qui ne perçoivent pas de pension relevant des assurances sociales. En ce qui concerne les actions destinées à aider les femmes, les enfants et les groupes vulnérables, la stratégie souhaite en priorité mieux cibler les programmes existants et renforcer les capacités au niveau des collectivités locales. Les mesures proposées visent à créer une base de données, à élaborer des programmes développant les capacités des institutions qui s'efforcent d'aider les groupes vulnérables, à renforcer le fondement législatif et à améliorer l'accès des groupes vulnérables au marché du travail (République du Sénégal 2005: 90-91).

⁸ Actuellement en préparation.

Le gouvernement tanzanien s'est engagé à entreprendre des réformes dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'eau, ainsi qu'à améliorer les programmes de bien-être social et de protection sociale pour les groupes vulnérables. Cela comprend notamment « une protection sociale adéquate et la satisfaction des besoins fondamentaux et la fourniture de services à la population vulnérable et démunie » (United Republic of Tanzania 2005: 33-34).⁹ Dans le cadre de cette stratégie, il est prévu d'ici à 2010, parmi d'autres objectifs, de couvrir par des mesures efficaces de protection sociale un plus grand nombre d'orphelins et d'enfants très vulnérables, de couvrir également 20 pour cent des enfants et adultes handicapés ainsi que 40 pour cent des personnes âgées remplissant les conditions requises et de veiller à ce que toutes ces personnes âgées aient accès à des soins médicaux gratuits et soient assistées par du personnel médical spécialisé.

⁹ United Republic of Tanzania 2005: 33-34.

3. Données et Méthodologie

L'étude a pour principal objectif d'évaluer l'impact de divers transferts sociaux en espèces sur la pauvreté au Sénégal et en Tanzanie. À cet effet, des microsimulations statiques basées sur les données des enquêtes ménages menées dans ces deux pays sont utilisées pour évaluer les incidences des transferts sociaux en espèces sur la réduction de la pauvreté.

Les données pour le Sénégal proviennent de l'Enquête sénégalaise auprès des ménages (ESAM-II) de 2001/2002.¹⁰ Les simulations pour la Tanzanie sont basées sur l'Enquête sur le Budget des Ménages (EBM) pour la Tanzanie réalisée en 2000/2001. Cette enquête couvre la partie continentale de la Tanzanie uniquement, qui compte 33,6 millions d'habitants, alors que la population tanzanienne s'élève au total à 34,6 millions d'habitants (2002). Plus des trois quarts de la population vivent dans des régions rurales¹¹. Les deux enquêtes sont représentatives et fournissent des informations complètes sur les conditions socio-économiques des ménages privés. Les résultats sont pondérés à l'aide de coefficients de pondération d'échantillonnage fournis par les agences statistiques.

Les microsimulations sont basées sur la consommation des ménages. Dans le cas de la Tanzanie, les dépenses pour la santé, l'éducation, l'eau et le téléphone, ainsi que le loyer et le loyer imputé, sont exclus de la mesure de consommation totale (National Bureau of Statistics Tanzania 2002). Dans le cas du Sénégal, la mesure de la consommation finale ne comprend pas les dépenses fiscales ni les dépenses de dons et transferts à d'autres ménages.

Trois seuils de pauvreté différents ont été utilisés pour évaluer les effets des transferts sociaux en espèces sur la réduction de la pauvreté (voir Tableau 1). Chacun des deux pays a deux seuils de pauvreté officiels : un seuil de pauvreté alimentaire et un seuil de pauvreté correspondant à la satisfaction des besoins essentiels. Ils sont calculés de façon similaire, mais présentent des différences majeures dans le détail.

¹⁰ Les agences statistiques respectives, Bureau tanzanien de statistiques et Direction de la Prévision et de la Statistique du Sénégal, ont aimablement autorisé l'accès aux fichiers.

¹¹ Cf. United Republic of Tanzania 2003.

Tableau 1. Seuils de pauvreté pour la Tanzanie et le Sénégal (28 jours, en monnaie locale)

Sénégal	Dakar	Autres zones urbaines	Zones rurales	Sénégal	
	CFA	CFA	CFA	CFA	USD PPA**
2001/2002					
Seuils nationaux de pauvreté (par équivalent adulte)					
- Seuil de pauvreté alimentaire	9,587	8,898	8,145	8,612*	40
- Seuil de pauvreté correspondant à la satisfaction des besoins essentiels	24,612	19,958	13,941	17,481*	81
Seuil international de pauvreté (par tête)					
- Seuil de pauvreté de 1,08 USD/jour	-	-	-	8,110	37
Aux prix de 2006***					
Seuils nationaux de pauvreté (par équivalent adulte)					
- Seuil de pauvreté alimentaire	10,052	9,330	8,540	9,030*	43
- Seuil de pauvreté correspondant à la satisfaction des besoins essentiels	25,806	20,926	14,617	18,329*	87
Seuil international de pauvreté (par tête)					
- Seuil de pauvreté de 1,08 USD/jour	-	-	-	8,430	40
Tanzanie	Dar-es-Salaam	Autres zones urbaines	Zones rurales	Tanzanie continentale	
	TSh	TSh	TSh	TSh	En USD PPA
2000					
Seuils nationaux de pauvreté (par équivalent adulte)					
- Seuil de pauvreté alimentaire	6,719	5,607	5,107	5,295*	12
- Seuil de pauvreté correspondant à la satisfaction des besoins essentiels	9,203	7,680	6,996	7,253*	17
Seuil international de pauvreté (par tête)					
- Seuil de pauvreté de 1,08 USD/jour	-	-	-	11,253	27
Aux prix de 2006***					
Seuils nationaux de pauvreté (par équivalent adulte)					
- Seuil de pauvreté alimentaire	8,724	7,281	6,631	7,139	14
- Seuil de pauvreté correspondant à la satisfaction des besoins essentiels	11,950	9,972	9,084	9,778	19
Seuil international de pauvreté (par tête)					
- Seuil de pauvreté de 1,08 USD/jour	-	-	-	14,514	29

* Les seuils de pauvreté moyens pour le pays sont mentionnés à des fins de comparaison.

** Facteurs de conversion PPA (FMI).

*** Les projections pour 2006 sont basées sur l'IPC (FMI).

Source: Nos calculs basés sur l'ESAM-II (Sénégal) et l'EBM (Tanzanie) ; Fonds monétaire international 2005.

Au Sénégal, le seuil de pauvreté alimentaire est basé sur le coût du panier de la ménagère couvrant les besoins calorifiques minimaux de 2 400 kcal par équivalent adulte. Le panier est composé des 26 denrées alimentaires les plus fréquemment consommées, qui représentent 80 pour cent de la consommation alimentaire totale de 50 pour cent de la population (ménages des déciles 2 à 6). Pour tenir compte des différences régionales de

prix, la valeur du panier minimal est calculée séparément pour la capitale, les autres zones urbaines et les zones rurales à l'aide des informations sur les prix provenant des enquêtes.¹² Le seuil de pauvreté de base tient compte des besoins en produits non alimentaires et en services. Le seuil de pauvreté alimentaire est complété par un montant correspondant aux ménages dont les dépenses alimentaires totales sont proches du seuil de pauvreté alimentaire (+/- 5 pour cent). Les dépenses moyennes pour les produits non alimentaires et les services sont calculées pour les ménages sélectionnés et le montant ainsi obtenu est ajouté au seuil de pauvreté alimentaire. Encore une fois, les différentes catégories sont traitées séparément (Tableau 1).

En Tanzanie, le seuil de pauvreté alimentaire est basé sur des besoins calorifiques minimaux de 2 200 kcal par équivalent adulte. La définition du seuil de pauvreté alimentaire est basée sur les habitudes de consommation des 50 pour cent les plus pauvres de la population. Ensuite, le prix des quantités consommées (recalculées pour satisfaire aux besoins calorifiques minimaux) a été déterminé à partir des prix unitaires médians calculés séparément pour chacune des trois régions que sont Dar es Salaam, les autres régions urbaines et les zones rurales, sur la base des données de l'enquête. Le seuil de pauvreté correspondant à la satisfaction des besoins essentiels est calculé en ajoutant au seuil de pauvreté alimentaire un facteur découlant de la part des dépenses consacrées à des produits non alimentaires des 25 pour cent les plus pauvres de la population (National Bureau of Statistics Tanzania 2002: 78-79).

Le seuil de pauvreté de 1 USD/jour sera toutefois mentionné à des fins de comparaison. Initialement défini en 1985, il a été fixé à 1,08 USD (PPA) par tête aux prix de 1993 et adapté par la suite sur la base de l'inflation.¹³ Le présent document signale également des taux de pauvreté et un écart de pauvreté pour ce troisième seuil, avec cependant quelques réserves. Le Tableau 1 indique que le niveau relatif du seuil de pauvreté de 1 USD/jour est très différent si on le compare aux seuils nationaux de pauvreté. Alors que ce seuil de pauvreté est similaire au seuil de pauvreté alimentaire au Sénégal, il est beaucoup plus élevé que le seuil de pauvreté correspondant à la satisfaction des besoins essentiels en Tanzanie. Cette constatation a eu des conséquences fondamentales pour les microsimulations et a donné lieu à des résultats très divergents. Les seuils de pauvreté nationaux sont supposés être plus fiables car définis selon les normes nationales. Les microsimulations s'appuieront donc uniquement sur les seuils nationaux de pauvreté.¹⁴

La pauvreté est évaluée au niveau individuel. C'est pourquoi la consommation totale des ménages doit être attribuée à chaque individu faisant partie d'un ménage selon une règle établie. Étant donné que la répartition de la consommation au sein du ménage n'a pas été étudiée dans l'enquête¹⁵, on suppose une répartition égale entre ses membres. Pour tenir compte des économies d'échelle au sein de ménages de plus grande taille et des besoins divergents dus à leur composition démographique, la consommation est corrigée en fonction des différences ayant trait à la taille et à la composition du ménage. La méthodologie appliquée au Sénégal octroie une pondération de 1 par adulte et de 0,5 par enfant de moins de 15 ans.

¹² Pour le Sénégal: République du Sénégal 2004; pour la Tanzanie: National Bureau of Statistics Tanzania 2002.

¹³ Voir Chen and Ravallion 2001;2004; Sillers 2005 pour une description de la méthodologie.

¹⁴ Les résultats concernant le seuil international de pauvreté peuvent être obtenus auprès des auteurs sur simple demande.

¹⁵ Les enquêtes sur le revenu et le budget des ménages n'observent habituellement pas la répartition des ressources au sein du ménage.

En Tanzanie, l'échelle d'équivalence tient compte de la taille du ménage, ainsi que de l'âge et du sexe des membres de ce dernier. Une pondération de 1,0 est attribuée aux adultes de sexe masculin âgés de 19 à 59 ans et une pondération de 0,88 aux femmes du même âge. Les pondérations octroyées aux enfants varient selon l'âge entre 0,4 et 1,2 pour les garçons et entre 0,4 et 1,0 pour les filles. Une pondération de 0,80 (hommes) ou de 0,72 (femmes) est attribuée aux personnes âgées.¹⁶

Pour évaluer l'ampleur des prestations en valeur courante, toutes les valeurs monétaires ont été adaptées à 2006 sur la base des taux d'inflation (IPC) (International Monetary Fund 2005).

Les taux de pauvreté sont mesurés à l'aide de la classe de mesures décomposables de la pauvreté de Forster-Greer-Thorbecke (Foster, et al. 1984), qui peut être représentée comme suit :

$$FGT = 1/n * \sum_{c < z}^q \left[\frac{z - c}{z} \right]^\alpha$$

où n = population totale, q = pauvres, z = seuil de pauvreté et c = consommation. Si le paramètre a = 0, l'équation est simplement l'indice numérique de pauvreté. Si a = 1, l'équation mesure l'écart de pauvreté, c'est-à-dire le déficit moyen de revenu des familles pauvres par rapport au seuil de pauvreté. Si a = 2, l'équation mesure la gravité de la pauvreté, étant donné qu'une importance plus grande est accordée aux ménages les plus pauvres dans l'équation.

¹⁶ National Bureau of Statistics Tanzania 2002: 132. La série complète des échelles d'équivalence est présentée dans l'annexe du présent document.

4. Tanzanie et Sénégal en bref

Le présent chapitre livre tout d'abord un bref résumé des principales variables démographiques, économiques et sociales de base pour la Tanzanie et le Sénégal et évalue ensuite les niveaux et la profondeur actuels de la pauvreté dans ces deux pays.

4.1. Contexte économique et social

La Tanzanie et le Sénégal font partie des pays les plus pauvres du monde. Le Sénégal occupait le 157^e rang et la Tanzanie le 162^e sur un total de 177 pays recensés en 2004 dans l'Indice de Développement Humain (voir Figure de l'annexe). Cela étant, les deux pays sont très différents sur les plans économique et sociodémographique. En effet, le PIB du Sénégal par habitant est presque trois fois plus élevé que celui de la Tanzanie, bien que l'économie tanzanienne ait affiché au cours des dernières années une croissance légèrement plus rapide et plus régulière.

S'agissant des indicateurs de santé, le Sénégal obtient de meilleurs résultats en général. De son côté, la Tanzanie affiche une performance légèrement supérieure en ce qui concerne le niveau d'instruction (voir Tableau 2).

Tableau 2. Indicateurs de développement humain pour le Sénégal et la Tanzanie

Indice	Année	Unité	Sénégal	Tanzanie
PIB par tête (USD PPA) ^a	2005	USD PPA	1914	720
Rang IDH (sur 177 pays)	2004	rang	157	162
Espérance de vie à la naissance	2002	années	53	44
Espérance de vie résiduelle à 60 ans	2002	années	13	14
Taux de fécondité*	2002	%	5	5
Taux de mortalité infantile pour 1 000 naissances vivantes	2002	pour 1 000	79	104
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes	2002	pour 1 000	138	175
Prévalence du VIH (15-49 ans)*	2003	%	0,8	8,8
Taux d'alphabétisation des adultes (plus de 15 ans)	2002	%	39	77
Taux net de scolarisation dans le primaire	2002	%	58	54
Proportion de filles scolarisées dans le primaire par rapport aux garçons	2000		0,9	1
Enfants scolarisés jusqu'au 5 ^e degré (en % des élèves du degré 1)	2002	%	68	78
APD reçue par tête (USD)	2002	USD	45,5	34

* Estimations.
Source: ^a International Monetary Fund 2005; UNDP 2005; United Nations 2004b.

La population sénégalaise a une longévité moyenne supérieure de 10 ans à celle de la population tanzanienne. Fait plus inquiétant encore, l'espérance de vie en Tanzanie ne s'est pas améliorée au cours des dernières décennies. Elle était de 50 ans en 1990 et a chuté depuis (United Nations 2004b), probablement en conséquence directe de l'épidémie du VIH/sida. Le Sénégal compte moins d'individus contaminés par le sida que la Tanzanie puisque le taux de prévalence du VIH serait inférieur à 1 pour cent de la population âgée de 15 à 49 ans, tandis qu'en Tanzanie, près de 10 pour cent de la population est contaminée. Bien que les taux de fécondité soient aussi élevés dans les deux pays, les taux de mortalité infantile et juvénile (enfants de moins de 5 ans) sont beaucoup plus bas au Sénégal.

Les indicateurs liés à l'éducation révèlent que le taux d'alphabétisation parmi la population tanzanienne est deux fois plus élevé qu'au Sénégal. Bien que les taux nets de scolarisation dans l'enseignement primaire soient légèrement inférieurs en Tanzanie, la proportion des élèves scolarisés jusqu'en cinquième année est plus élevée de dix points de pourcentage.

4.2. Taille de la population et structure démographique

Les deux pays diffèrent également considérablement par la taille de leur population. La Tanzanie avec ses 34,6 millions d'habitants (2002) a une population plus de trois fois supérieure à celle du Sénégal (10,5 millions en 2004) (World Bank 2004). Les deux pays sont essentiellement ruraux. D'après le dernier recensement démographique, plus des trois-quarts de la population tanzanienne vivent dans les zones rurales (United Republic of Tanzania 2003). Au Sénégal, d'après des estimations basées sur l'ESAM-II, presque trois personnes sur cinq vivent dans des zones rurales.

En ce qui concerne la taille des ménages, les deux pays diffèrent considérablement. Le ménage sénégalais moyen est deux fois plus grand que le tanzanien. Au Sénégal, un ménage rural moyen compte plus de dix membres (voir Tableau 3).¹⁷ De même, le nombre moyen d'enfants par ménage y est beaucoup plus élevé. Dans ce pays, un ménage moyen compte plus de quatre enfants, tandis qu'il en compte deux en Tanzanie (voir Tableau 4).

Compte tenu de ces différences, il est surprenant de constater que la structure générale des âges de la population est très similaire (voir Tableau 3 et Tableau 4). Dans les deux pays, la classe d'âge 15-59 ans représente presque exactement la moitié de la population. Les enfants de moins de 15 ans en représentent 44 pour cent tandis que les personnes âgées de 60 ans et plus un peu moins de 6 pour cent.

¹⁷ En ce qui concerne la taille d'un ménage moyen, le Sénégal se distingue fortement de la plupart des autres pays africains, dans lesquels la taille d'un ménage moyen est d'environ cinq membres.

Tableau 3. Structure de la population sénégalaise (en % de la population, 2001/2002)

Tous les individus	Dakar	Autres zones urbaines	Zones rurales	Sénégal
Hommes	49.2	46.2	48.1	48.0
Femmes	50.8	53.8	51.9	52.0
Enfants (0-14)	36.4	42.2	47.1	43.8
Adultes (15-59)	59.3	52.4	46.5	50.5
Personnes âgées (60+)	4.0	5.3	6.2	5.5
Tous les ménages				
Ménages avec enfants (0-14)	82.3	90.7	95.9	91.3
- avec personnes âgées (60+)	27.3	40.4	51.3	42.9
- avec enfants et personnes âgées	24.0	37.3	48.8	40.1
- avec enfants (7-14)	66.4	79.6	86.3	79.8
- avec 1 ou 2 enfants	30.2	21.7	18.9	22.4
- avec 3 à 5 enfants	36.6	44.4	41.5	40.8
- avec 6 enfants ou plus	15.4	24.6	35.5	28.2
- dont le chef de famille est de sexe masculin	75.3	69.6	87.0	80.6
- dont le chef de famille est de sexe féminin	24.7	30.4	13.0	19.4
Ménages avec 3 générations	24.0	37.1	48.3	39.8
Ménages avec une génération manquante	1.7	2.2	2.1	2.0
Ménages dont aucun membre n'est apte au travail	9.2	13.8	14.0	12.7
Ménages d'une personne	5.7	3.5	0.8	2.6
Ménages polygames	20.6	23.6	33.4	28.1
Taille moyenne des ménages	8.4	9.6	10.5	9.8
Nombre moyen d'enfants (0-14)	3.1	4.1	4.9	4.3
Nombre moyen de personnes âgées (60+)	0.3	0.5	0.7	0.5
Nombre moyen d'enfants d'âge scolaire (7-14)	1.6	2.1	2.5	2.2

Source: Nos calculs basés sur les données de l'ESAM-II.

Les enfants et les personnes âgées constituent la préoccupation principale de cette étude car ils font partie des groupes les plus vulnérables et dépendent fréquemment de l'attention que leur accordent d'autres membres du ménage. Neuf ménages sénégalais sur dix comptent des enfants. Dans les zones rurales, cette proportion grimpe à 96 pour cent. 41 pour cent des ménages comptent de trois à cinq enfants et 28 pour cent en ont six ou plus (Tableau 3). En Tanzanie, presque quatre ménages sur cinq ont des enfants. 40 pour cent des ménages en comptent un ou deux et 32 pour cent en ont de trois à cinq. 6 pour cent seulement des ménages ont six enfants ou plus.

Les personnes âgées constituent de petits groupes dans les deux pays. Au Sénégal, 5,5 pour cent seulement de la population sont âgés de 60 ans ou plus. La grande taille des ménages est due au nombre élevé de ménages réunissant trois générations. 40 pour cent de l'ensemble des ménages sénégalais comportent des enfants et des personnes âgées. La plupart de ces ménages compte au moins un membre de chaque groupe d'âge (enfant, adulte d'âge actif, personne âgée) : quatre ménages sénégalais sur dix comptent trois générations, alors qu'en Tanzanie, la proportion est de six ménages sur dix. La proportion de ménages au sein desquels une génération est absente, c'est-à-dire qu'ils ne comptent que des enfants et des personnes âgées, est comparativement réduite, puisqu'elle est de 2 pour cent au Sénégal et de 1,3 pour cent en Tanzanie.

Tableau 4. Structure de la population tanzanienne (en % de la population, 2001/2002)

	Dar-es-Salaam	Autres zones urbaines	Zones rurales	Tanzanie continentale
Tous les individus				
Hommes	49.2	47.3	48.4	48.3
Femmes	50.8	52.7	51.7	51.7
Enfants (0-14)	34.9	40.5	45.7	44.4
Adultes (15-59)	61.6	55.1	48.3	50.1
Personnes âgées (60+)	3.4	4.4	5.9	5.6
Tous les ménages				
Ménages avec enfants (0-14)	65.7	71.7	80.1	77.8
- avec personnes âgées (60+)	12.1	17.0	24.4	22.5
- avec enfants et personnes âgées	8.0	12.1	17.1	15.8
- avec enfants (7-14)	43.5	48.7	57.4	55.2
- avec 1 ou 2 enfants	41.6	42.0	39.7	40.2
- avec 3 à 5 enfants	22.6	29.2	34.0	32.0
- avec 6 enfants ou plus	1.5	3.4	6.4	5.6
- dont le chef de famille est de sexe masculin	79.1	72.0	77.8	77.0
- dont le chef de famille est de sexe féminin	20.9	27.8	22.1	22.9
Ménages avec 3 générations	7.9	11.4	15.6	14.4
Ménages avec une génération manquante	0.1	0.7	1.6	1.3
Ménages dont aucun membre n'est apte au travail	11.6	16.6	25.2	23.0
Taille moyenne des ménages	4.3	4.5	5.1	4.9
Nombre moyen d'enfants (0-14)	1.5	1.8	2.3	2.2
Nombre moyen de personnes âgées (60+)	0.2	0.2	0.3	0.3
Nombre moyen d'enfants d'âge scolaire (7-14)	0.8	0.9	1.1	1.0

Source: Nos calculs basés sur les données de l'EBM 2000/2001.

Bien qu'en Tanzanie, la proportion de la population âgée soit presque identique à celle du Sénégal (5,5 pour cent contre 5,6 pour cent), les structures des ménages sont différentes. La petite taille des ménages tanzaniens explique le fait que seuls 23 pour cent d'entre eux comptent des personnes âgées contre 43 pour cent au Sénégal. La majorité de ces ménages, soit 16 pour cent de l'ensemble d'entre eux, comprend à la fois des enfants et des personnes âgées.

Les ménages dont aucun membre n'est apte au travail sont particulièrement vulnérables à la pauvreté, leurs capacités à dégager des revenus étant habituellement limitées. Il s'agit de ménages dont tous les membres ont moins de 20 ans ou 60 ans et plus, sont invalides ou se sont déclarés malades au cours du mois précédent l'enquête. En vertu de cette définition, 13 pour cent des ménages sénégalais et 22 pour cent des ménages tanzaniens peuvent être considérés comme vulnérables, aucun de leurs membres n'étant apte au travail.¹⁸

¹⁸ Une définition plus stricte pour le Sénégal imposait que les membres se déclarent malades ou blessés au cours du mois précédant l'enquête lors des deux passages de l'enquête. 2,6 pour cent seulement des ménages relèvent de cette catégorie.

Tableau 5. Répartition de la population dans les zones urbaines et rurales

Sénégal	Dakar	Autres zones urbaines	Zones rurales	Sénégal
Tous les individus	22.4	19.1	58.5	100.0
Enfants (0-14)	18.6	18.4	63.0	100.0
Adultes (15-59)	26.3	19.9	53.9	100.0
Personnes âgées (60+)	16.3	18.3	65.4	100.0
Tanzanie	Dar-es-Salaam	Autres zones urbaines	Zones rurales	Tanzanie
Tous les individus	5.8	13.8	80.4	100.0
Enfants (0-14)	4,5	12.5	82.9	100.0
Adultes (15-59)	7.1	15.3	77.6	100.0
Personnes âgées (60+)	3.6	11.0	85.4	100.0

Source: Nos calculs basés sur les données de l'ESAM II et de l'EBM.

La répartition de la population entre zones urbaines et rurales montre des différences marquées entre les deux pays (voir Tableau 5). Alors que quatre Tanzaniens sur cinq vivent dans une zone rurale, moins de deux Sénégalais sur cinq sont dans le même cas. Néanmoins, dans les deux pays, enfants et personnes âgées sont concentrés dans les zones rurales.

4.3. Consommation

Tant au Sénégal qu'en Tanzanie, les niveaux de consommation moyenne sont considérablement plus élevés dans les capitales et les autres régions urbaines que dans les zones rurales. La consommation moyenne des ménages par équivalent adulte est presque trois fois plus élevée à Dakar que dans les zones rurales du Sénégal (voir Tableau 6).

Tableau 6. Sénégal : niveaux de consommation moyenne

	Dakar	Autres zones urbaines	Zones rurales	Sénégal	
	CFA	CFA	CFA	CFA	En USD PPA
Consommation moyenne 2001/2002 (28 jours)					
par ménage	228,460	162,992	98,044	144,528	667
par équivalent adulte	32,681	21,426	12,239	18,572	86
par tête	27,100	16,985	9,365	14,793	68
Consommation moyenne aux prix de 2006 (28 jours) *					
par ménage	239,540	170,897	102,799	151,537	717
par équivalent adulte	34,266	22,465	12,832	19,473	92
par tête	28,414	17,809	9,819	15,510	73

*Projections basées sur les données du CPI (FMI).
Source: Nos calculs basés sur les données de l'ESAM-II.

En Tanzanie, l'écart entre les zones urbaines et rurales est moins marqué qu'au Sénégal. La consommation moyenne par équivalent adulte à Dar-es-Salaam est de 83 pour cent plus élevée que dans les zones rurales (voir Tableau 7).

Tableau 7. Tanzanie : niveaux de consommation moyenne

	Dar-es-Salaam	Autres zones urbaines	Zones rurales	Tanzanie continentale	
	TSh	TSh	TSh	TSh	En USD PPA
Consommation moyenne 2001/2002 (28 jours)					
par ménage	73,028	52,807	37,641	42,285	98
par équivalent adulte	22,942	16,624	10,824	12,506	29
par tête	21,387	14,499	8,928	10,598	24
Consommation moyenne aux prix de 2006 (28 jours) *					
par ménage	94,825	68,569	48,875	54,905	106
par équivalent adulte	29,789	21,585	14,054	16,239	31
par tête	27,770	18,826	11,593	13,762	27
*Projections basées sur les données du CPI (FMI).					
Source: Nos calculs basés sur les données de l'EBM.					

4.4. Taux de pauvreté et profondeur de la pauvreté

La pauvreté est prédominante dans les zones rurales, aussi bien au Sénégal qu'en Tanzanie. Au Sénégal, un individu sur cinq vit au-dessous du seuil de pauvreté alimentaire et deux individus sur trois au-dessous du seuil de pauvreté correspondant à la satisfaction des besoins essentiels. En Tanzanie, 22 pour cent de la population vivent au-dessous du seuil de pauvreté alimentaire et 41 pour cent consomment moins que le niveau des besoins essentiels¹⁹. Dans les deux pays, les habitants des zones urbaines, et en particulier ceux qui vivent dans les capitales, sont beaucoup moins exposés au risque de pauvreté que les habitants des zones rurales. Au Sénégal, 30 pour cent de la population rurale sont classés dans la catégorie de la pauvreté alimentaire. Ce chiffre est légèrement inférieur en Tanzanie (25 pour cent). Moins de 3 pour cent de la population vivant à Dakar consomment moins que le seuil de pauvreté alimentaire, alors que les taux de pauvreté alimentaire à Dar-es-Salaam atteignent plus de 9 pour cent. Selon la définition nationale des besoins essentiels minimaux, presque deux tiers de la population sénégalaise n'arrivent pas à joindre les deux bouts. Deux Tanzaniens sur cinq sont dans la même situation.

Alors que les seuils nationaux sont pertinents pour chaque pays séparément, le seuil de pauvreté de 1USD par jour devrait permettre de faire des comparaisons transnationales. Les résultats soulèvent toutefois certaines questions. Comme on pouvait s'y attendre, compte tenu des principaux indicateurs économiques et sociaux, la pauvreté est plus répandue et plus profonde en Tanzanie qu'au Sénégal. Néanmoins, on peut douter que l'importance de cette différence soit correctement exprimée. Alors qu'au Sénégal, 34 pour cent de la population totale vivent au-dessous du seuil de pauvreté de 1 USD/jour, quatre ménages tanzaniens sur cinq sont considérés comme pauvres.

¹⁹ Il convient de remarquer que les taux ne sont pas directement comparables en raison des seuils nationaux de pauvreté utilisés et des différences entre les indicateurs du bien-être.

Tableau 8. Taux de pauvreté et écart de pauvreté par région au Sénégal et en Tanzanie

	Sénégal (2001/2002)				Tanzanie continentale (2000/2001)			
	Dakar	Autres zones urbaines	Zones rurales	Sénégal	Dar-es-Salaam	Autres zones urbaines	Zones rurales	Tanzanie
Taux de pauvreté (proportion de pauvres)								
Seuil de pauvreté alimentaire	2.4	8.7	29.9	19.7	9.4	14.6	24.5	22.2
Seuil des besoins essentiels	49.3	58.8	73.1	65.0	22.8	28.9	44.1	40.8
Seuil de pauvreté de 1USD/jour	3.1	15.4	52.6	34.4	40.2	60.7	86.0	79.8
Écart de pauvreté (en % du seuil de pauvreté)								
Seuil de pauvreté alimentaire	0.5	1.8	6.9	4.5	2.2	4.2	6.6	6.0
Seuil des besoins essentiels	14.8	19.9	26.4	22.5	6.0	8.9	14.0	12.8
Seuil de pauvreté de 1 US\$/jour	0.6	3.3	15.2	9.6	12.9	24.6	43.1	38.8

Source: Nos calculs basés sur les données de l'ESAM II et de l'EBM.

Le Tableau 9, qui présente une ventilation des risques de pauvreté pour différents groupes de la population sénégalaise, montre que l'âge ou le sexe n'est pas directement associé à une augmentation ou une diminution des risques de pauvreté, bien que le taux de pauvreté des enfants soit légèrement plus élevé que les taux moyens et celui des adultes d'âge actif légèrement moins. Les différences sont plus marquées entre les différents types de ménages. Les ménages avec des personnes âgées présentent manifestement un risque de pauvreté plus élevé que les autres. Cela se traduit par des taux de pauvreté supérieurs au taux moyen pour les individus qui font partie de ménages comptant des personnes âgées (24 pour cent au-dessous du seuil de pauvreté alimentaire), des enfants et des personnes âgées (24 pour cent) et de ménages avec trois générations (23 pour cent). La présence d'enfants, qui est habituellement un indicateur de plus grande vulnérabilité des ménages, n'est pas un bon indicateur de pauvreté dans le cas du Sénégal puisque plus de 90 pour cent des ménages ont des enfants. Le facteur distinctif est le nombre d'enfants présents dans le ménage. Les individus vivant dans un ménage comptant maximum 5 enfants présentent un risque de pauvreté inférieur à la moyenne nationale, tandis que la présence de six enfants ou plus augmente considérablement le risque de vivre dans la pauvreté (28 pour cent). La définition des ménages vulnérables utilisée dans la présente étude ne s'applique pas aux ménages sénégalais dont le risque de pauvreté est le plus élevé. Au Sénégal, 12 pour cent seulement des individus qui font partie de ces ménages vivent en deçà du seuil de pauvreté alimentaire.

Tableau 9. Sénégal : Taux de pauvreté et écart de pauvreté par âge, sexe et type de ménage, 2001/2002

Sénégal	Taux de pauvreté (proportion de pauvres)			Écart de pauvreté (en % du seuil de pauvreté)		
	Seuil de pauvreté alimentaire	Seuil des besoins essentiels	Seuil de pauvreté de 1 USD /jour	Seuil de pauvreté alimentaire	Seuil des besoins essentiels	Seuil de pauvreté de 1 USD /jour
Tous les individus	19.7	65.0	34.4	4.5	22.5	9.6
Enfants (0-14)	20.9	66.7	38.5	4.7	23.1	10.9
Adultes d'âge actif (15-59)	18.4	63.3	30.7	4.2	21.9	8.5
Personnes âgées (60+)	20.8	66.5	35.2	4.6	23.1	9.4
Hommes	20.1	65.4	35.0	4.6	22.8	9.8
Femmes	19.4	64.7	33.9	4.4	22.3	9.5
Individus vivant dans le type de ménage suivant						
- avec enfants (0-14)	20.1	65.9	35.2	4.6	22.9	9.9
- avec enfants d'âge scolaire (7-14)	20.9	66.8	36.6	4.7	23.3	10.4
- avec personnes âgées (60+)	23.9	71.8	40.0	5.6	25.8	11.4
- avec enfants et personnes âgées	24.4	72.6	40.8	5.6	26.2	11.6
- avec 1 à 2 enfants	7.6	45.5	5.5	1.7	13.5	2.4
- avec 3 à 5 enfants	15.1	60.7	15.4	3.2	19.8	6.6
- avec 6 enfants ou plus	27.9	76.4	34.9	6.6	28.2	14.8
- dont le chef de famille est de sexe masculin	21.9	67.3	37.6	5.0	23.7	10.7
- dont le chef de famille est de sexe féminin	8.5	53.6	18.6	1.9	16.7	4.4
Ménages avec 3 générations	24.4	72.7	40.8	5.2	25.3	11.7
Ménages avec une génération manquante	3.3	21.9	1.8	0.8	7.8	0.7
Ménages dont aucun membre n'est apte au travail	11.5	50.6	26.3	3.0	15.3	7.0
Ménages d'une personne	1.4	8.6	0.9	0.4	2.5	0.3
Ménages polygames	25.6	70.2	42.3	5.8	25.7	12.5

Remarque : Les seuils de pauvreté correspondant au seuil de pauvreté de 1 USD/jour sont plus élevés que pour le seuil de pauvreté alimentaire, bien que le niveau du seuil de pauvreté indique le contraire. Cependant, le seuil international de pauvreté de 1 USD/jour est une mesure par tête, tandis que le seuil national de pauvreté alimentaire et les taux de pauvreté respectifs sont exprimés par équivalent adulte.

Source: Nos calculs basés sur les données de l'ESAM-II.

La situation est différente en Tanzanie, où les disparités entre les groupes de population sont plus marquées (voir Tableau 10). Les enfants présentent un risque plus élevé de vivre dans la pauvreté que les adultes d'âge actif ou encore que les personnes âgées. Tout comme au Sénégal, le taux de pauvreté des personnes âgées est légèrement inférieur à la moyenne nationale. Néanmoins, la présence d'enfants et – en particulier – de personnes âgées au sein d'un ménage accroît considérablement la vulnérabilité à la pauvreté. 32 pour cent des individus faisant partie de ménages comptant des personnes âgées vivent en deçà du seuil de pauvreté alimentaire, alors que la moyenne nationale est de 22 pour cent.

Tableau 10. Tanzanie : taux de pauvreté et écart de pauvreté par âge, sexe et type de ménage, 2001/2002

	Taux de pauvreté (proportion de pauvres)			Écart de pauvreté (en % du seuil de pauvreté)		
	Seuil de pauvreté alimentaire	Seuil des besoins essentiels	Seuil de pauvreté de 1 USD /jour	Seuil de pauvreté alimentaire	Seuil des besoins essentiels	Seuil de pauvreté de 1 USD /jour
Tous les individus	21.7	40.4	79.6	5.7	12.5	38.5
Enfants (0-14)	24.0	43.7	84.4	6.4	13.7	42.5
Adultes d'âge actif (15-59)	19.8	37.6	75.4	5.1	11.4	35.1
Personnes âgées (60+)	20.5	40.0	79.8	5.6	12.4	38.1
Hommes	21.7	40.3	79.2	5.8	12.5	38.2
Femmes	21.8	40.5	79.9	5.6	12.5	38.8
Individus vivant dans le type de ménage suivant						
- avec enfants (0-14)	23.2	42.8	82.9	6.1	13.4	40.8
- avec enfants d'âge scolaire (7-14)	27.1	47.4	85.1	7.2	15.2	43.0
- avec personnes âgées (60+)	30.0	50.8	87.1	8.3	17.0	44.8
- avec enfants et personnes âgées	33.3	55.7	90.6	9.3	18.9	48.1
- avec 1 à 2 enfants	12.5	27.9	72.8	3.1	7.7	30.5
- avec 3 à 5 enfants	27.1	48.2	87.2	7.2	15.4	44.7
- avec 6 enfants ou plus	40.4	64.0	94.7	11.8	22.4	54.8
- dont le chef de famille est de sexe masculin	21.8	40.7	80.0	5.7	12.5	38.9
- dont le chef de famille est de sexe féminin	21.5	39.2	78.1	5.6	12.2	37.0
Ménages avec 3 générations	34.4	56.0	90.6	9.6	19.3	48.2
Ménages avec une génération manquante	6.4	49.0	90.7	1.4	8.9	45.8
Ménages dont aucun membre n'est apte au travail	19.3	36.5	77.4	5.6	11.7	37.4

Remarque : Les seuils de pauvreté correspondant au seuil de pauvreté de 1 USD/jour sont plus élevés que pour le seuil de pauvreté alimentaire, bien que le niveau du seuil de pauvreté indique le contraire. Cependant, le seuil international de pauvreté de 1 USD/jour est une mesure par tête, tandis que le seuil national de pauvreté alimentaire et les taux de pauvreté respectifs sont exprimés par équivalent adulte.

Source: Nos calculs basés sur les données de l'EBM.

S'agissant de l'écart de pauvreté, la pauvreté alimentaire au Sénégal correspond à une consommation moyenne inférieure de 4,5 pour cent au seuil de pauvreté alimentaire. Cela signifie qu'il manque en moyenne 1,9 USD PPA à un adulte dans cette situation pour atteindre les normes alimentaires minimales aux prix de 2006. L'écart par rapport au seuil de pauvreté correspondant à la satisfaction des besoins essentiels s'élève à 22,5 pour cent pour les pauvres de cette catégorie, soit un déficit de 19,6 USD PPA par adulte. Pour atteindre le seuil international de pauvreté pour tous, chaque pauvre devrait disposer d'une somme supplémentaire de 3,8 USD PPA. L'écart est plus marqué pour les pauvres vivants dans les milieux ruraux. Quel que soit le seuil de pauvreté utilisé, la pauvreté n'est guère plus profonde pour les enfants et les personnes âgées que pour les adultes d'âge actif. Pourtant, l'écart de pauvreté est plus grand si le ménage compte des enfants et/ou des personnes âgées.

Les Tanzaniens vivant dans une extrême pauvreté, en deçà du seuil alimentaire, disposent en moyenne de 6 pour cent de moins que la valeur correspondant à ce seuil de pauvreté.

S'agissant du seuil des besoins essentiels, le déficit de consommation moyenne s'élève à 13 pour cent de ce seuil de pauvreté. Les pauvres devraient disposer en moyenne d'une somme supplémentaire de 0,83 USD PPA par adulte par mois pour atteindre le seuil de pauvreté alimentaire et de 2,42 USD PPA pour atteindre le seuil des besoins essentiels. Dans les régions rurales, l'écart de pauvreté atteint 14 pour cent du seuil des besoins essentiels, alors qu'il est seulement de 6 pour cent à Dar-es-Salaam.

On trouve le déficit de consommation le plus important chez les individus qui vivent au sein de ménages comptant six enfants ou plus. Les individus pauvres vivant au sein de ces ménages consomment en moyenne 12 pour cent de moins que le seuil de pauvreté alimentaire, ce qui signifie qu'ils devraient disposer en moyenne d'un montant supplémentaire de TSh 842, soit 1,63 USD PPA par adulte par mois, pour couvrir leurs besoins essentiels minimaux. Si l'on tient compte des besoins essentiels non alimentaires, ces individus devraient disposer de TSh 2 190, c'est-à-dire 4,24 USD PPA par équivalent adulte par mois, pour atteindre la norme minimale de consommation.

5. Transferts sociaux en espèces et leur incidence sur la réduction de la pauvreté

Ce chapitre présente les résultats de la microsimulation consistant à mettre en place un système de protection sociale de base pour lutter contre la pauvreté dans les deux pays examinés. Pension de vieillesse et d'invalidité de base, indemnités universelles pour enfant à charge et transferts sociaux en espèces réservés aux groupes les plus vulnérables seront analysés séparément. Qui plus est, une simulation des effets provoqués par l'introduction d'une pension de vieillesse de base combinée à des indemnités universelles pour enfant à charge sera exposée.²⁰ Les principales hypothèses sont résumées dans le Tableau 11 et seront expliquées plus en détail dans les chapitres suivants du document.

Tableau 11. Hypothèses de base pour la simulation de transferts sociaux en espèces

Type de prestation	Conditions requises	Droits
Pension de vieillesse et d'invalidité	Individus de 60 ans et plus et - uniquement pour le Sénégal - invalides (15-59 ans)	70 pour cent du seuil de pauvreté alimentaire par individu remplissant les conditions
Indemnités pour enfant à charge	Tous les enfants d'âge scolaire (de 7 à 14 ans) et les orphelins d'âge préscolaire	35 pour cent du seuil de pauvreté alimentaire par enfant remplissant les conditions
Transfert en espèces ciblé	Ménages vulnérables, c'est-à-dire les ménages dont aucun membre n'est apte au travail (dont les membres ont soit moins de 20 ans ou plus de 59, ou sont malades ou blessés ou handicapés)	Équivalents à une pension de vieillesse (70 pour cent du seuil de pauvreté alimentaire) par ménage

Étant donné que les prestations ont été modélisées en fonction des seuils nationaux de pauvreté alimentaire, leur niveau est censé varier selon la région dans laquelle les allocataires vivent conformément à ces seuils de pauvreté. Le Tableau 12 présente les niveaux de prestation pour l'ensemble des prestations au Sénégal et en Tanzanie.

²⁰ Les tableaux et figures dans le texte montrent les résultats pour le seuil de pauvreté alimentaire. Les résultats pour le seuil de pauvreté des besoins essentiels sont présentés dans l'annexe du présent document.

Tableau 12. Niveaux de prestation (par 28 jours)

Sénégal	Dakar	Autres zones urbaines	Zones rurales	Sénégal	
	CFA	CFA	CFA	CFA	USD PPA
Seuil de pauvreté alimentaire	10,052	9,330	8,540	9,030	42.71
Pension de vieillesse et d'invalidité	7,036	6,531	5,978	6,321	29.90
Indemnités pour enfant à charge	3,518	3,266	2,989	3,161	14.95
Transfert en espèces ciblé	7,036	6,531	5,978	6,321	29.90
Tanzanie	Dar-es Salaam	Autres zones urbaines	Zones rurales	Tanzanie	
	TSh	TSh	TSh	TSh	USD PPA
Seuil de pauvreté alimentaire	8,724	7,281	6,631	7,139	13.81
Pension de vieillesse*	6,107	5,097	4,642	4,997	9.66
Indemnités pour enfant à charge	3,053	2,548	2,321	2,499	4.83
Transfert en espèces ciblé	6,107	5,097	4,642	4,997	9.66

Remarque : * Les pensions d'invalidité n'ont pas pu être prises en compte pour la Tanzanie.
Source : Nos calculs basés sur les données de l'EBM.

Avant d'évaluer l'efficacité de ces prestations de protection sociale de base sur la réduction de la pauvreté, nous allons tout d'abord présenter une estimation de leurs coûts. Sur base de l'enquête, les dépenses totales en prestations des options de prestations modélisées ont été estimées comme suit : une pension de vieillesse et d'incapacité de base correspondant à 70 pour cent de la valeur du seuil de pauvreté alimentaire coûterait l'équivalent de 1,2 pour cent du PIB en valeurs de 2006 au Sénégal, tandis que des indemnités pour enfant à charge d'âge scolaire correspondraient à 2,1 pour cent du PIB (voir Tableau 13). La pension de vieillesse et les indemnités pour enfant à charge représenteraient ensemble 3,3 pour cent du PIB. Le transfert en espèces ciblé modélisé nécessiterait 0,2 pour cent du PIB.

En Tanzanie, d'après les estimations, la pension universelle de vieillesse coûterait 1,1 pour cent du PIB en valeurs de 2006, tandis que les coûts d'une indemnité universelle pour enfant d'âge scolaire et orphelin sont estimés à 2,1 pour cent du PIB. Le coût total de ces prestations combinées équivaldrait à 3,2 pour cent du PIB et permettrait de réduire l'écart de pauvreté alimentaire de deux tiers. Le transfert en espèces ciblé modélisé contribue davantage à combler l'écart de pauvreté qu'au Sénégal, mais a également un coût plus élevé, soit 0,8 pour cent du PIB.

Tableau 13. Coûts estimés des prestations simulées

Sénégal	Pourcentage de l'écart de pauvreté comblé	Coût total annuel estimé (millions CFA/TSh)	En millions d'USD (PPA USD taux de change)	en % du PIB de 2006
Pension de vieillesse et d'invalidité (70% du seuil de pauvreté alimentaire)	22	54'258	256.61	1.2
Indemnités pour enfant à charge (35% du seuil de pauvreté alimentaire)	40	96'174	454.85	2.1
Pension de vieillesse et d'invalidité et indemnités pour enfant à charge combinées	56	150,432	711.46	3.3
Transfert en espèces ciblé (70% du seuil de pauvreté alimentaire par ménage remplissant les conditions)	2	11,116	52.57	0.2
Tanzanie continentale				
Pension de vieillesse et d'invalidité (70% du seuil de pauvreté alimentaire)	20	148,422	142.93	1.1
Indemnités pour enfant à charge (35% du seuil de pauvreté alimentaire)	40	281,100	270.70	2.1
Pension de vieillesse et d'invalidité et indemnités pour enfant à charge combinées	67	429,523	413.63	3.2
Transfert en espèces ciblé (70% du seuil de pauvreté alimentaire par ménage remplissant les conditions)	15	113,068	108.89	0.8

Source: Nos calculs basés sur les données de l'ESAM II et de l'EBM, ainsi que les données du FMI.

Ces estimations ne tiennent pas compte des coûts administratifs des programmes de transferts sociaux en espèces. D'après les estimations de l'OCDE, ces derniers varient entre 7 et 11 pour cent du coût total du programme dans de nombreux pays de l'OCDE.²¹ Selon Fultz et Pieris (1999: 24-26), les coûts administratifs pour les régimes universels de retraite sont généralement modérés. Ils s'élèvent à 2 ou 3 pour cent des transferts à Maurice, 4,5 pour cent au Botswana et 15 pour cent en Namibie. Ce dernier chiffre est dû à la dispersion de la population sur un vaste territoire. En ce qui concerne les indemnités universelles pour enfant à charge, on dispose de peu de données empiriques provenant des programmes existants. Étant donné que le montant des prestations est moins élevé, on peut présumer que les coûts administratifs liés à ces dernières sont légèrement plus élevés que pour les pensions. Les coûts administratifs des transferts ciblés sont généralement bien supérieurs à ceux des prestations universelles et dépendent des mécanismes de ciblage choisis.

Les résultats des microsimulations examinés dans le texte sont basés sur le seuil de pauvreté alimentaire dans les deux pays. Ce seuil correspond aux besoins les plus vitaux des individus, compte tenu des besoins calorifiques minimaux, et illustre les formes de pauvreté les plus extrêmes. Les résultats basés sur le seuil, légèrement plus généreux, des besoins essentiels sont mentionnés dans l'annexe.

L'impact de différents transferts sociaux en espèces sur l'incidence et la profondeur de la pauvreté est évalué à l'aide d'une microsimulation statique utilisant les données de l'enquête ménages. Les changements des taux de pauvreté avant et après l'introduction de chaque moyen d'action sont utilisés pour évaluer l'effet de réduction de la pauvreté. Il est présumé que les revenus supplémentaires sont entièrement consacrés à la consommation,

²¹ Chiffres cités dans Tabor 2002: 15

en particulier pour les ménages très pauvres. Néanmoins, il est envisageable que certains ménages épargnent une partie de leurs allocations ou investissent dans des activités à petite échelle génératrices de revenus, comme Schubert (2005) l'a constaté dans le cas du régime des transferts en espèces ciblés de Zambie et comme Low et al. (1999) le signalent pour le Mozambique.

La simulation ne tient compte que des effets de premier ordre sur les niveaux de consommation des ménages. Les effets de second ordre ayant trait au comportement individuel, à la composition des ménages ou aux effets macroéconomiques ne sont pas pris en compte.

L'évaluation de l'efficacité des transferts sociaux en espèces comme moyen de réduire la pauvreté est basée sur l'hypothèse que les transferts sont également répartis entre les membres du ménage. Il existe peu d'informations systématiques sur la répartition des transferts sociaux en espèces ou d'autres formes de revenus au sein des ménages dans le contexte africain.

5.1. Pension de vieillesse et d'invalidité de base

La vieillesse et l'invalidité sont des risques majeurs de pauvreté, en particulier lorsque les liens familiaux sont fragilisés par la migration, les effets du VIH/sida et d'autres épidémies, ainsi que par la misère généralisée. Bien que l'espérance de vie à la naissance en Afrique subsaharienne reste malheureusement bien en deçà de l'âge normalement considéré comme celui de la retraite, il convient de rappeler que cette espérance de vie peu élevée doit essentiellement être attribuée à l'importante mortalité infantile et à la mortalité beaucoup trop fréquente des jeunes adultes due au VIH/sida, ainsi que d'autres maladies et accidents. Cela étant, s'ils survivent à ces périls et atteignent l'âge de 60 ans, les hommes peuvent espérer vivre encore 12 ans au Sénégal et 13 ans en Tanzanie, tandis que les femmes peuvent même vivre 14 et 15 ans de plus respectivement. Cela signifie que s'ils atteignent l'âge de 60 ans, les individus peuvent espérer vivre bien au-delà de soixante-dix ans. Si l'on garantissait aux personnes âgées d'Afrique subsaharienne, dont le nombre est limité mais croissant, des moyens d'existence minimum pendant leur vieillesse, non seulement leur niveau de vie en serait amélioré mais également celui des ménages au sein desquels ils vivent (Barrientos 2004; Barrientos and Lloyd-Sherlock 2003).

La simulation d'une pension de vieillesse et d'invalidité de base repose sur l'hypothèse qu'au Sénégal, tous les individus âgés de 60 ans et plus reçoivent un transfert mensuel égal à 70 pour cent du seuil national de pauvreté alimentaire, soit en moyenne 6 321 CFA (30 USD PPA) par mois en valeurs de 2006 au Sénégal²² et 3 707 TSh (12 USD PPA) en Tanzanie. Étant donné que les niveaux de prestation sont fixés en fonction du seuil de pauvreté alimentaire, le montant modélisé de la prestation varie en fonction de l'endroit où l'allocataire vit (zone urbaine ou rurale), en conformité avec le seuil de pauvreté alimentaire. Il convient de relever que tous les individus remplissant les conditions reçoivent le transfert indépendamment de leurs revenus, qu'ils perçoivent ou non une pension relevant des assurances sociales.²³

²² Le salaire minimal officiel s'élève actuellement à 42 000 CFA par mois et la pension moyenne relevant des assurances sociales à environ 17 700 CFA.

²³ Ce choix est essentiellement dicté par les données disponibles ; en effet, aucune donnée sur les revenus n'a été recueillie dans le cadre de l'ESAM-II.

Au Sénégal, les individus d'âge actif (15-59 ans) qui sont invalides peuvent également prétendre à une pension de base.²⁴ D'après l'enquête, 1 pour cent de la population sénégalaise d'âge actif remplirait les conditions requises pour recevoir une pension d'invalidité. En Tanzanie, les pensions d'invalidité n'ont pas pu être modélisées, car l'enquête n'a fourni aucune information en ce qui concerne l'invalidité.

Tableau 14. Taux d'utilisation des pensions de vieillesse et d'invalidité

Sénégal	Dakar	Autres zones urbaines	Zones rurales	Sénégal
Individus remplissant les conditions	4.5	6.0	6.7	6.1
Individus vivant avec l'allocataire	40.8	50.6	58.7	53.1
Ménages comptant un allocataire	29.6	43.8	53.6	45.5
Tanzanie	Dar-es-Salaam	Autres zones urbaines	Zones rurales	Tanzanie continentale
Individus remplissant les conditions	3.4	4.4	5.9	5.6
Individus vivant avec l'allocataire	19.9	23.3	27.8	24.8
Ménages comptant un allocataire	14.1	18.8	24.7	20.6

Source: Nos calculs basés sur les données de l'ESAM-II.

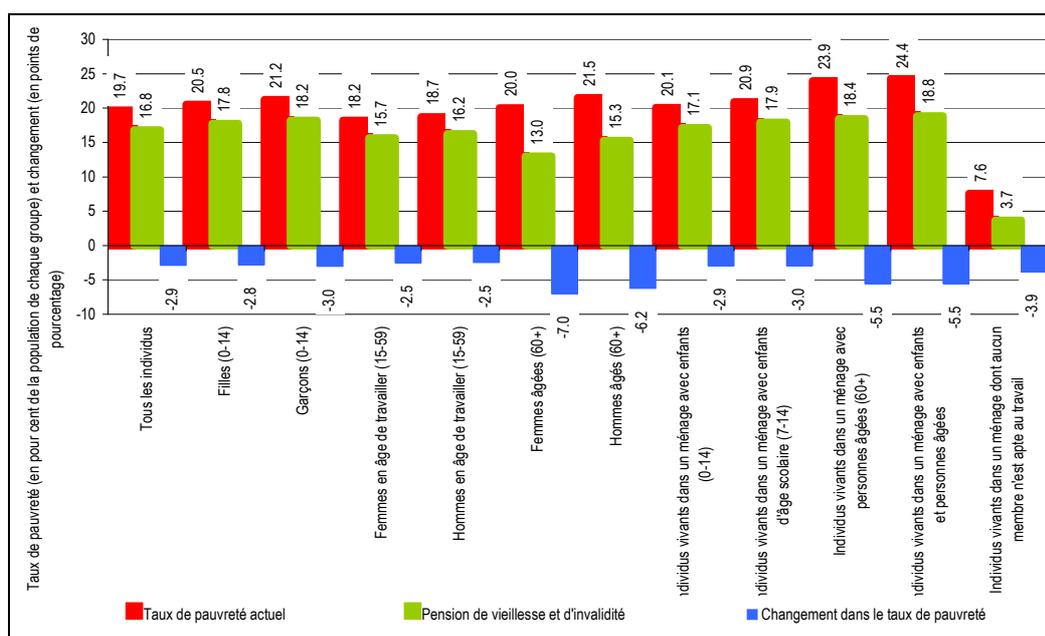
Bien que seuls 6 pour cent de la population sénégalaise remplissent les conditions requises pour percevoir une pension de vieillesse et d'invalidité, 45 pour cent de l'ensemble des ménages et plus de la moitié de l'ensemble des individus en bénéficieraient indirectement. La couverture individuelle est légèrement moindre en Tanzanie (5,6 pour cent de la population) ce qui est partiellement dû au fait que les pensions d'invalidité ne peuvent pas être modélisées dans ce cas. Néanmoins, la couverture des ménages est nettement différente. Alors que près de la moitié des ménages sénégalais bénéficierait indirectement d'une pension de vieillesse et d'invalidité, seulement un Tanzanien sur cinq serait dans cette situation. Malgré le fait que la proportion des individus remplissant les conditions par rapport à la population totale ne varie pas considérablement entre les deux pays, la proportion des ménages et des individus qui seraient (in)directement concernés par l'introduction d'une pension de vieillesse et d'invalidité de base est complètement différente. Cela peut s'expliquer par la différence de la taille moyenne des ménages, qui, au Sénégal, est presque égale au double de celle des ménages tanzaniens. Une plus grande taille des ménages augmente la probabilité de la présence en son sein d'une personne remplissant les conditions requises. Dans les deux pays, la proportion des personnes âgées et des ménages bénéficiaires est plus grande dans les zones rurales et plus réduite dans les capitales.

Le montant de la prestation simulée (70 pour cent du seuil de pauvreté alimentaire) devrait être suffisant pour sortir les personnes âgées de la pauvreté, étant donné qu'au Sénégal l'écart moyen de pauvreté s'élève à 4,6 pour cent du seuil de pauvreté alimentaire et à 23,1 pour cent du seuil de pauvreté correspondant à la satisfaction des besoins essentiels, et à respectivement 5,6 et 12,4 pour cent en Tanzanie. En réalité, la pension de base contribuerait aux ressources globales du ménage et serait partagée avec les autres membres du ménage. Par conséquent, les effets de réduction de la pauvreté seront moins marqués. Dans le cas du Sénégal, les effets seront encore plus atténués en raison de la grande taille moyenne des ménages.

²⁴ Il convient de remarquer que les estimations pour la Tanzanie ne tiennent pas compte des invalides, car aucune information sur le statut d'invalidité n'est disponible.

Dans l'ensemble, l'introduction d'une pension de vieillesse et d'invalidité de base réduirait la pauvreté alimentaire de trois points de pourcentage au Sénégal et de deux pour cent en Tanzanie (voir Figure 1). La plus grande incidence correspond aux groupes cibles eux-mêmes, personnes âgées de sexe masculin et féminin. Au Sénégal, le taux de pauvreté parmi les femmes âgées pourrait être réduit de plus d'un tiers, il passerait alors de 20 à 13 pour cent. L'écart par rapport au seuil de pauvreté serait presque réduit de moitié pour ce groupe, puisqu'il passerait de 4,4 à 2,4 pour cent. Les enfants en bénéficient aussi indirectement, mais dans une moindre mesure. Au Sénégal, 40 pour cent des ménages comptent des enfants et des personnes âgées. Le taux de pauvreté parmi les individus vivant au sein de ce type de ménages chuterait de 5,5 points de pourcentage, soit une réduction d'au moins un quart en termes relatifs.

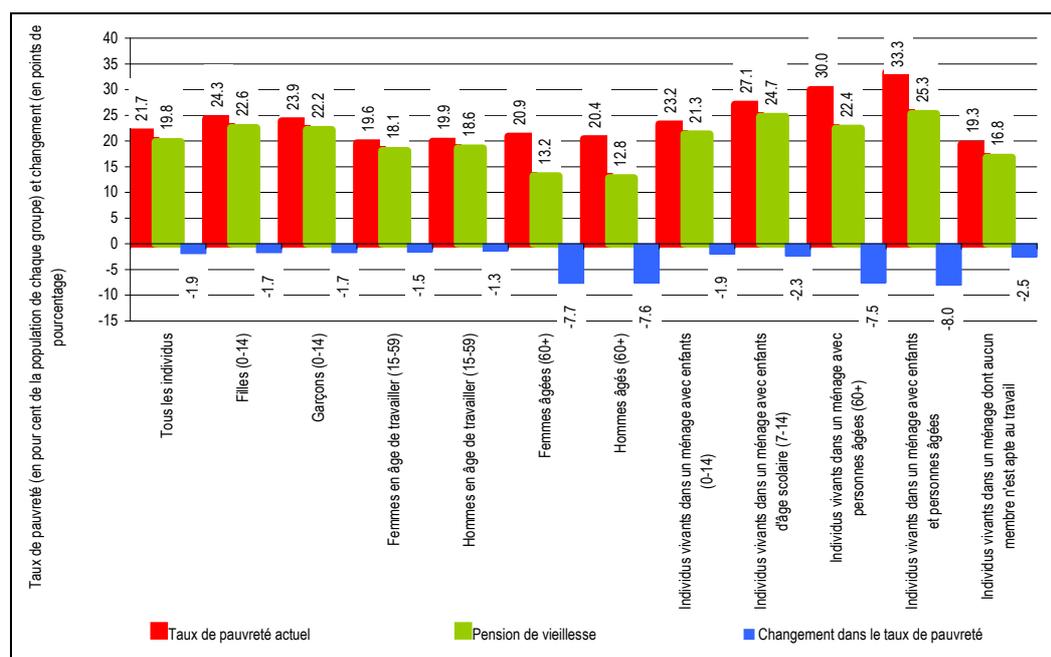
Figure 1. Sénégal : effet de réduction absolue de pauvreté engendré par la pension de vieillesse et d'invalidité de base ; taux de pauvreté réel et simulé (proportion de pauvres)



Source Nos calculs basés sur les données de l'ESAM II.

L'impact des pensions de vieillesse de base sur les niveaux de pauvreté des personnes âgées est plus important en Tanzanie, la réduction absolue de pauvreté étant de 8 pour cent pour les personnes âgées. Cependant, l'effet pour les autres ménages est plus limité. Cette différence peut essentiellement être attribuée à la différence de la taille moyenne des ménages dans les deux pays.

Figure 2. Tanzanie : effet de réduction absolue de pauvreté engendré par la pension de vieillesse et d'invalidité de base ; taux de pauvreté réel et simulé (proportion de pauvres)



Source: Nos calculs basés sur les données de l'EBM.

Les pensions de vieillesse ont également une grande incidence sur l'écart de pauvreté (voir tableaux de l'annexe). Au Sénégal, le déficit de consommation des pauvres serait réduit de 1 point de pourcentage et passerait ainsi de 4,5 à 3,5 pour cent du seuil de pauvreté alimentaire. Pour les personnes âgées, hommes et femmes, l'écart de pauvreté est même réduit de deux points de pourcentage. En Tanzanie, le déficit de consommation des hommes et femmes âgés serait très considérablement réduit, passant respectivement de 5,3 et 5,8 pour cent du seuil de pauvreté alimentaire, à 1,1 et 1,9 pour cent de ce même seuil. Globalement, l'écart de pauvreté serait réduit de 5,7 à 4,7 pour cent du seuil de pauvreté alimentaire.

Les résultats de la microsimulation confirment que les pensions de vieillesse non contributives réduisent la pauvreté non seulement parmi les personnes âgées mais aussi parmi les autres membres du ménage. De même, elles permettent les investissements en capital humain et physique au sein du ménage bénéficiaire et renforcent la solidarité et les transferts intergénérationnels. Dans une perspective macroéconomique, les pensions universelles peuvent préserver les communautés pauvres contre les effets dommageables de l'aménagement des politiques (par exemple, dans l'agriculture) et encourager les activités économiques locales (Barrientos 2004).

5.2. Indemnités universelles pour enfant à charge

Les allocations familiales peuvent constituer un instrument efficace de réduction de la pauvreté, en particulier si le nombre d'enfants est étroitement lié à la pauvreté.²⁵ Les prestations universelles - allocations familiales et indemnités pour enfant à charge - n'ont jamais été introduites dans des pays africains à cause de la crainte que ces régimes ne contribuent à augmenter les taux de fécondité et dès lors à aggraver encore la pression

²⁵ Voir, par exemple, Tabor 2002.

démographique. Une étude récente sur les transferts conditionnels en espèces réalisée dans des pays africains conclut que i) tout programme de transferts sociaux en espèces doit avoir une dimension suffisamment importante pour avoir une incidence appréciable sur la pauvreté, ii) des conditions telles qu'une fréquentation scolaire régulière doivent faire partie intégrante du programme et iii) le ciblage limité n'est pas indiqué, étant donné que la pauvreté est omniprésente dans ces pays (Kakwani, et al. 2005: 9). Il existe pourtant des réserves importantes à l'introduction de programmes de transferts conditionnels en espèces dans les pays africains où les infrastructures d'éducation et de santé existantes ne sont souvent pas de nature à justifier la mise en oeuvre de tels programmes (Save the Children UK, et al. 2005).

Dans la présente étude, nous simulons l'introduction d'une indemnité universelle pour enfant à charge pour tous les enfants d'âge scolaire de 7 à 14 ans. Dans le cas de la Tanzanie, les orphelins âgés de moins de 7 ans pourraient aussi être inclus. La condition limitative liée à l'âge scolaire réduit l'effet non désiré d'encouragement de la fécondité qu'aurait une indemnité non limitée pour enfant à charge. Bien que la simulation ne tienne compte d'aucune condition requise, dans la pratique l'octroi de l'indemnité pourrait être lié à une fréquentation scolaire régulière et à d'autres mesures destinées à renforcer la capacité humaine, comme des examens médicaux, des vaccinations, etc., à condition que les infrastructures nécessaires soient disponibles.

Le montant des prestations est fixé à 35 pour cent du seuil national de pauvreté alimentaire par enfant remplissant les conditions, soit la moitié du montant de la pension de base. Cela correspond à 3 160 CFA (15 USD PPA) par enfant par mois au Sénégal et à 2 499 TSh (4,84 USD PPA) en Tanzanie. Comme pour la pension de vieillesse et d'invalidité, la prestation est modélisée en fonction du seuil de pauvreté, c'est-à-dire qu'il varie selon que l'enfant vit dans une zone urbaine ou rurale.

Tableau 15. Taux d'utilisation des indemnités pour enfant à charge d'âge scolaire

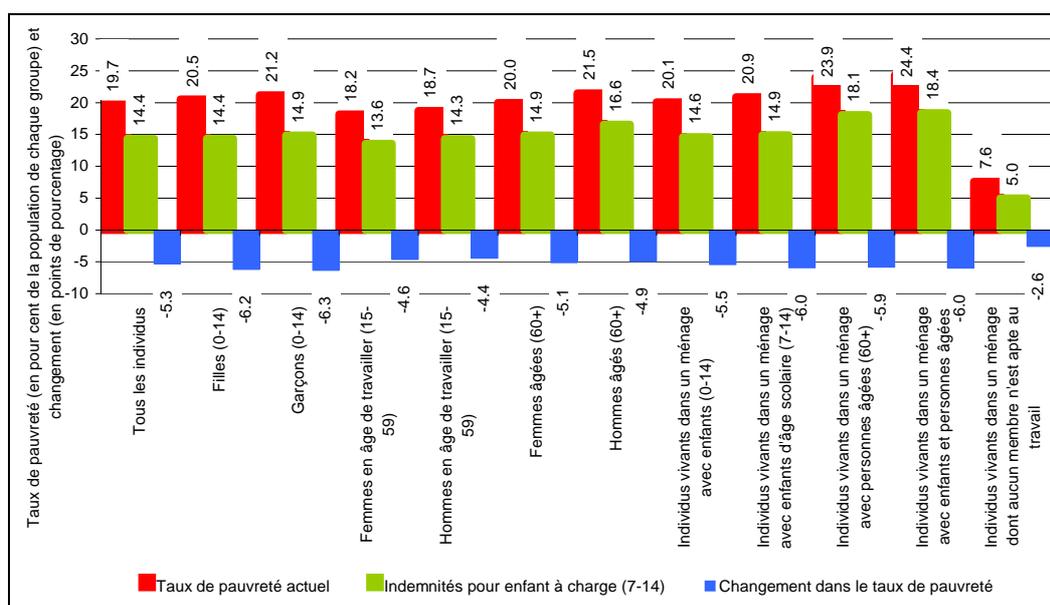
Sénégal	Dakar	Autres zones urbaines	Zones rurales	Total
Individus remplissant les conditions requises	19.0	22.4	23.9	22.5
Individus vivant avec l'allocataire	66.4	79.6	86.3	79.8
Ménages comptant un allocataire	82.2	89.3	92.4	89.5
Tanzanie continentale	Dar-es-Salaam	Autres zones urbaines	Zones rurales	Total
Individus remplissant les conditions requises	22.1	25.9	27.4	26.8
Individus vivant avec l'allocataire	71.5	74.5	79.0	76.0
Ménages comptant un allocataire	51.8	55.4	61.6	57.3

Source: Nos calculs basés sur les données de l'ESAM-II et de l'EBM

Au Sénégal, 23 pour cent de la population sont des enfants d'âge scolaire (âgés de 7 à 14 ans) et rempliraient donc les conditions requises pour bénéficier des transferts en espèces pour enfant à charge modélisés. En raison de la grande taille des ménages, presque neuf d'entre eux sur dix recevraient une prestation universelle pour enfant à charge, ce qui représente 80 pour cent de la population. En Tanzanie, la proportion des enfants remplissant les conditions serait supérieure (27 pour cent), mais six ménages sur dix seulement recevraient la prestation, soit près de 80 pour cent de la population également. Les taux de couverture sont plus élevés dans les zones rurales, les enfants vivant plus souvent dans des ménages ruraux.

Au Sénégal, l'introduction d'une indemnité universelle pour enfant à charge d'âge scolaire (âgés de 7 à 14 ans) réduirait le taux de pauvreté de six points de pourcentage, ce dernier passant alors de 20 à 14 pour cent (voir Figure 3). Les prestations réduiraient le déficit de revenus des pauvres de 4,5 à 2,5 pour cent du seuil de pauvreté alimentaire. En termes relatifs, la pauvreté diminuerait de presque 30 pour cent et l'écart de pauvreté serait réduit de 40 pour cent. L'effet de réduction du risque de pauvreté engendré par l'introduction des prestations pour enfant à charge est pratiquement égal pour les garçons et les filles. Cela étant, d'autres membres des ménages comptant des enfants bénéficient également des transferts, notamment les personnes âgées. Toutefois, étant donné que la plupart des ménages sénégalais ont des enfants, l'effet de réduction de la pauvreté est réparti de façon relativement égale entre les différents groupes de la population. Il en est de même pour la réduction de l'écart de pauvreté.

Figure 3. Sénégal : effet de réduction de la pauvreté engendré par les indemnités universelles pour enfant à charge d'âge scolaire ; taux de pauvreté réel et simulé (proportion de pauvres)

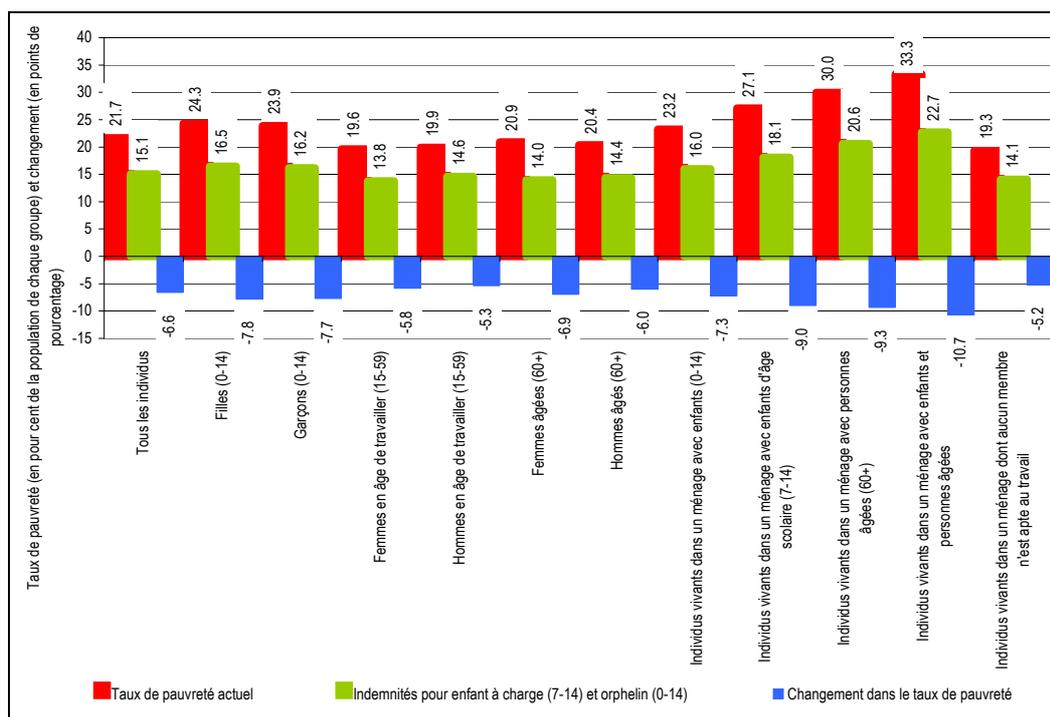


Source: Nos calculs basés sur les données de l'ESAM-II.

Une fois encore, l'effet général est légèrement plus important en Tanzanie, où les taux de pauvreté sont réduits de 6,6 points de pourcentage (voir Figure 4). Les ménages avec enfants bénéficient davantage des allocations et leur introduction pourrait réduire d'un tiers la pauvreté au sein de ces ménages. Les taux de pauvreté infantile seraient réduits de 7,8 points de pourcentage pour les filles et de 7,7 points de pourcentage pour les garçons de la tranche d'âge 0-14. En tenant compte du fait que la prestation modélisée ne concerne que les enfants d'âge scolaire, la réduction des taux de pauvreté est prononcée. Si ces prestations étaient aussi accordées aux enfants de 0 à 6 ans, les effets sur la réduction de la pauvreté pourraient être encore plus importants.

La réduction la plus considérable des taux de pauvreté concerne les individus vivant au sein de ménages comptant des enfants et des personnes âgées. Ce groupe est exposé au risque de pauvreté le plus élevé : un tiers de ces individus est pauvre. Toutefois, une indemnité universelle pour enfant à charge d'âge scolaire réduirait le risque de pauvreté de onze points de pourcentage, ce risque toucherait alors moins d'un enfant sur quatre.

Figure 4. Tanzanie : effet de réduction de la pauvreté engendré par les indemnités universelles pour enfant à charge d'âge scolaire et orphelins ; taux de pauvreté réel et simulé (proportion de pauvres)



Source : Nos calculs basés sur les données de l'EBM.

L'impact sur l'écart de pauvreté est également remarquable (voir tableaux de l'annexe). Au Sénégal, les indemnités universelles pour enfant à charge d'âge scolaire réduiraient l'écart de pauvreté de la population totale de 4,5 à 2,7 pour cent du seuil de pauvreté alimentaire, soit une réduction de 37,5 pour cent. En Tanzanie, l'écart global de pauvreté serait réduit de plus de la moitié ; en effet, il passerait de 5,7 à 2,8 pour cent du seuil de pauvreté alimentaire. L'effet sur le déficit de consommation des enfants est encore plus prononcé ; l'écart de pauvreté serait réduit de 6,1 à 2,9 pour cent du seuil de pauvreté alimentaire.

Outre ces effets de premier ordre, ces prestations sont tout à fait susceptibles de déclencher des effets bien plus considérables à court et long terme. L'expérience acquise avec des programmes similaires, principalement en Amérique latine, a montré les effets positifs des transferts conditionnels en espèces pour enfant à charge sur les taux de scolarisation et la promotion de l'autonomie des femmes. Par exemple, les taux nets de scolarisation dans les classes obligatoires ont progressivement augmenté de 87 à 96 pour cent après le lancement du programme Bolsa Escola au Brésil. La situation des femmes est renforcée par le fait que les transferts en espèces doivent être versés aux mères (ou aux femmes chefs de famille des ménages bénéficiaires), comme l'imposent le Brésil et le Mexique (programme Progres/Oportunidades) (Kakwani, et al. 2005).

5.3. Effets combinés de la pension de vieillesse et des indemnités pour enfant à charge

Après avoir analysé séparément l'incidence de chaque prestation, nous combinons maintenant les deux prestations et versons simultanément les pensions de vieillesse et d'invalidité de base et les indemnités pour enfant à charge. Nous pensons mesurer une incidence encore plus grande en ce qui concerne les risques de pauvreté des personnes âgées et des enfants.

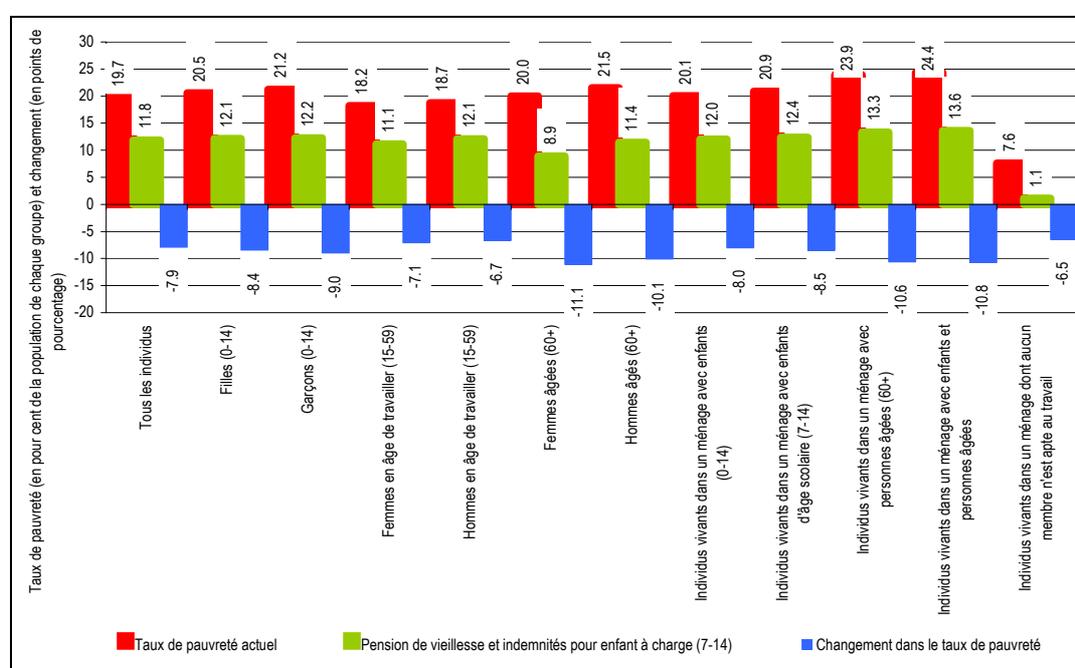
Tableau 16. Taux d'utilisation des prestations combinées - pensions de vieillesse et indemnités pour enfant à charge

Sénégal	Dakar	Autres zones urbaines	Zones rurales	Total Sénégal
Individus remplissant les conditions requises	23.5	28.4	30.6	28.6
Individus vivant avec l'allocataire	73.0	87.6	94.2	87.4
Ménages comptant un allocataire	87.3	94.4	97.0	94.3
Tanzanie	Dar-es-Salaam	Autres zones urbaines	Zones rurales	Total Tanzanie
Individus remplissant les conditions requises	25.6	30.4	33.4	32.5
Individus vivant avec l'allocataire	75.2	78.6	83.3	80.1
Ménages comptant un allocataire	56.3	62.0	70.0	64.4

Source: Nos calculs basés sur les données de l'ESAM-II et de l'EBM.

Comme le Tableau 16 l'indique, même si moins d'un Sénégalais sur trois reçoit des transferts pour enfant à charge ou pour personnes âgées, la grande majorité de la population en bénéficierait indirectement. Cinq pour cent seulement des ménages sénégalais ne seraient pas couverts par le système combiné de prestations. En Tanzanie, la proportion des bénéficiaires serait légèrement supérieure à celle du Sénégal, mais les transferts ne concerneraient que deux ménages sur trois, soit 80 pour cent de la population. Une fois encore, dans les deux pays, les zones rurales recevraient proportionnellement plus, étant donné que la proportion d'individus remplissant les conditions est plus élevée dans ces zones.

Figure 5. Sénégal : effet de réduction de la pauvreté de prestations combinées - pension de vieillesse et indemnités pour enfant à charge ; taux de pauvreté réel et simulé (proportion de pauvres)

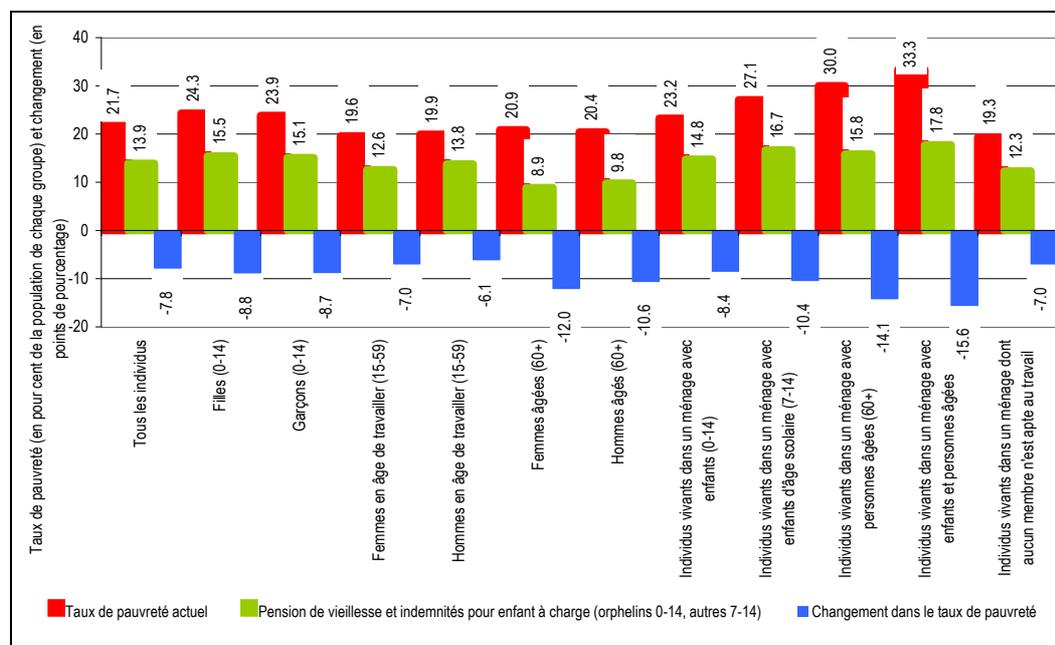


Source: Nos calculs basés sur les données de l'ESAM-II.

L'effet combiné sur la pauvreté est considérable. Globalement, le taux de pauvreté serait réduit de huit points de pourcentage dans les deux pays (voir Figure 5 et Figure 6), soit une réduction relative de 42 pour cent pour le Sénégal et de 36 pour cent pour la Tanzanie. Les

groupes qui en retirent le plus d'avantages sont les femmes âgées, les individus vivant au sein de ménages comptant des personnes âgées, ainsi que ceux qui font partie de ménages comptant des personnes âgées et des enfants et les individus vivant au sein de ménages avec trois générations. Les enfants aussi en tireraient un avantage relativement supérieur à la moyenne. A noter cependant qu'au Sénégal la réduction du taux de pauvreté est plus importante pour les garçons que pour les filles. En Tanzanie, par contre, les effets sur les garçons et les filles sont pratiquement égaux.

Figure 6. Tanzanie : effet de réduction de la pauvreté de prestations combinées - pension de vieillesse et indemnités pour enfant à charge ; taux de pauvreté réel et simulé (proportion de pauvres)



Source: Nos calculs basés sur les données de l'EBM.

Cela vaut également la peine d'examiner l'effet sur l'écart de pauvreté, c'est-à-dire le déficit moyen de consommation des pauvres (voir tableaux de l'annexe). Au Sénégal, l'écart de pauvreté serait réduit de plus de la moitié si ces prestations combinées étaient introduites. Il passerait de 4,5 à 2 pour cent du seuil de pauvreté alimentaire. L'écart de pauvreté serait réduit de deux-tiers pour les personnes âgées, femmes et hommes, et de plus de la moitié pour les enfants pauvres.

En Tanzanie, l'écart global de pauvreté serait réduit de deux tiers, c'est-à-dire qu'il passerait de 6 à 2 pour cent du seuil de pauvreté alimentaire. L'écart de pauvreté – initialement un peu plus élevé – pour les enfants serait également réduit d'environ deux tiers et s'élèverait ainsi à un peu plus de 2 pour cent du seuil de pauvreté alimentaire. Les effets les plus remarquables concernent les personnes âgées et les individus vivant au sein de ménages comptant des personnes âgées. Pour ce dernier groupe, l'écart de pauvreté serait réduit à moins de 0,5 point de pourcentage. Pour les personnes âgées elles-mêmes, l'écart de pauvreté deviendrait légèrement négatif, ce qui signifie que la consommation moyenne avant transferts de ce groupe de la population serait supérieure au seuil de pauvreté alimentaire.

5.4. Transferts en espèces ciblant les plus vulnérables

Ce chapitre évalue l'incidence de transferts en espèces réservés aux ménages les plus vulnérables. Ce type de prestation est inspiré d'un projet-pilote mis en oeuvre en Zambie (Schubert 2005) où l'équivalent de 6,34 USD PPA est versé chaque mois aux dix pour cent

de ménages les plus pauvres identifiés par les collectivités locales.²⁶ En raison de la différence des niveaux de développement au Sénégal et en Tanzanie, une approche légèrement différente a été adoptée pour la microsimulation. On présume que les ménages remplissant les conditions reçoivent l'équivalent d'une pension de vieillesse qui est fixée à 70 pour cent du seuil de pauvreté alimentaire d'un équivalent adulte. Les niveaux de prestations mensuelles correspondent à 30 USD PPA au Sénégal et à 10 USD PPA en Tanzanie.

La capacité d'auto-assistance d'un ménage constitue un critère essentiel pour l'intégration dans le programme zambien. Elle concerne principalement les femmes âgées dont beaucoup s'occupent des enfants. Pour simuler une prestation similaire au Sénégal et en Tanzanie, on entend par ménages sans capacité d'auto-assistance les ménages ne comptant aucun membre d'âge actif apte au travail (20-59 ans). Dans l'analyse, on entend par individus aptes au travail les individus qui ne sont pas invalides ou qui ne se sont pas déclarés malades ou blessés au cours du mois précédant l'enquête. Alors que le projet-pilote zambien partait de l'hypothèse que les prestations seraient versées à 10 pour cent des ménages au plus, cette condition n'est pas retenue dans la présente étude.

Tableau 17. Taux d'utilisation des transferts en espèces ciblés

Sénégal	Dakar	Autres zones urbaines	Zones rurales	Total Sénégal
Ménages remplissant les conditions requises	9.2	13.8	14.0	12.7
Individus vivant au sein d'un ménage remplissant les conditions requises	4.5	7.9	9.0	7.8
Tanzanie	Dar-es-Salaam	Autres zones urbaines	Zones rurales	Total Tanzanie
Ménages remplissant les conditions requises	10.1	16.9	24.5	19.1
Individus vivant au sein d'un ménage remplissant les conditions requises	6.7	12.3	18.0	14.1

Source: Nos calculs basés sur les données de l'ESAM-II.

Au Sénégal, 13 pour cent de l'ensemble des ménages remplissent les conditions requises, ce qui ne représente que 8 pour cent de la population. Cela signifie que ce sont principalement les ménages de plus petite taille qui appartiennent à cette catégorie. En Tanzanie, 19 pour cent de l'ensemble des ménages remplissent les conditions et ces ménages représentent 14 pour cent de la population.

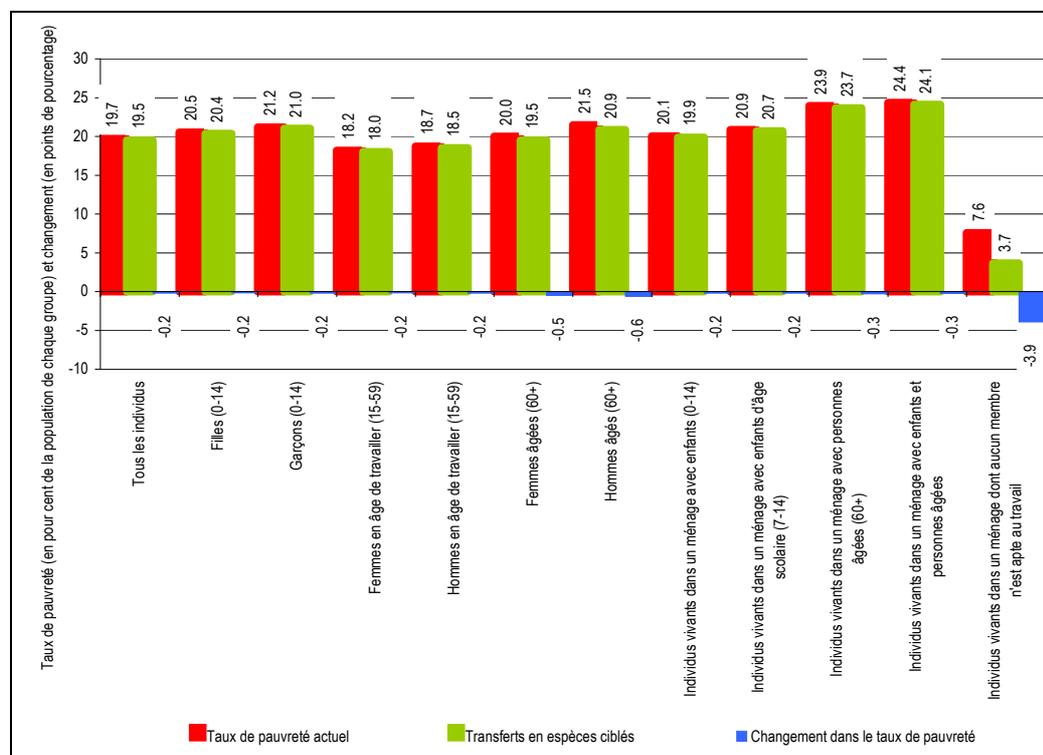
Il convient de relever que le risque de pauvreté du groupe cible, c'est-à-dire les ménages dont aucun membre n'est apte au travail, est légèrement inférieur à la moyenne en Tanzanie (voir Tableau 9) et très inférieur au Sénégal (Tableau 10). Il n'a pas pu être établi si ces chiffres reflètent la réalité ou si ces résultats sont dus à des problèmes de méthodologie, tels qu'une probabilité plus faible de ménages très pauvres à inclure dans l'enquête. Il serait nécessaire de poursuivre les travaux de recherche pour faire la lumière sur cet aspect et améliorer la définition des ménages vulnérables.

La Figure 7, qui analyse l'incidence des transferts en espèces ciblés au Sénégal, indique que bien que les taux de pauvreté pour le groupe cible – ménages dont aucun membre n'est apte au travail – soient réduits de moitié, l'incidence sur les taux globaux de pauvreté reste limitée. Ce phénomène peut s'expliquer de deux façons. Premièrement, il n'est pas certain

²⁶ Les montants exacts sont 6,34 USD PPA pour les ménages sans enfant et 8,45 USD pour les ménages avec enfants.

que le groupe cible soit bien défini dans le cas du Sénégal. Deuxièmement, étant donné que les ménages sénégalais sont comparativement grands et comptent en moyenne dix membres, les prestations correspondent à un très petit montant par adulte, et ce même si la taille moyenne des ménages relevant du groupe cible est plus petite que la taille moyenne globale des ménages.

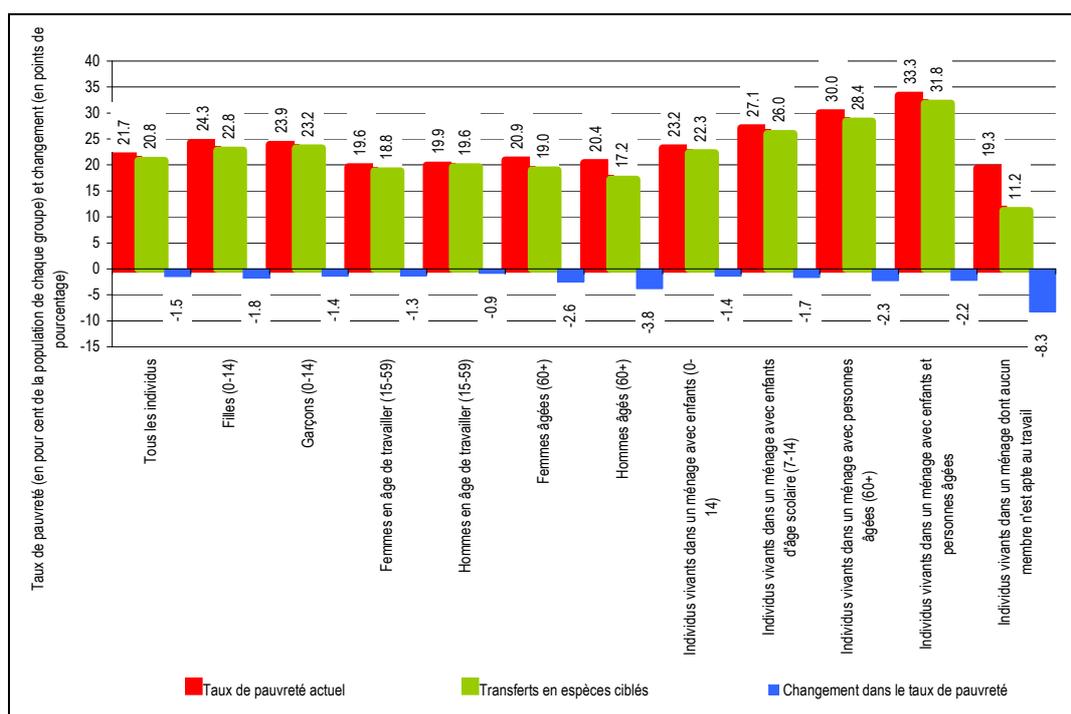
Figure 7. Sénégal : effet de réduction de la pauvreté d'un transfert en espèces ciblé réservé aux ménages dont aucun membre n'est apte au travail ; taux de pauvreté réel et simulé (proportion de pauvres)



Source: Nos calculs basés sur les données de l'ESAM-II.

Les résultats pour la Tanzanie révèlent une incidence plus forte sur la réduction de la pauvreté qu'au Sénégal. Les taux globaux de pauvreté chuteraient de 22,2 à 20,8 pour cent de la population, soit une diminution de 1,4 point de pourcentage. L'incidence la plus importante correspond au groupe cible lui-même, c'est-à-dire les ménages dont aucun membre n'est apte au travail, dont les taux de pauvreté chuteraient de 19,6 à 11,2 pour cent.

Figure 8. Tanzanie : effet de réduction de la pauvreté d'un transfert en espèces ciblé réservé aux ménages dont aucun membre n'est apte au travail ; taux de pauvreté réel et simulé (proportion de pauvres)



Source: Nos calculs basés sur les données de l'EBM.

Au Sénégal, les transferts en espèces ciblés permettraient de réduire fortement l'écart de pauvreté dans le cas des ménages dont aucun membre n'est apte au travail (diminution de 1,5 à 0,7 pour cent du seuil de pauvreté alimentaire); l'effet global serait pourtant plutôt limité (voir tableau de l'annexe).

En Tanzanie, l'incidence sur l'écart de pauvreté est plus important qu'au Sénégal. L'écart de pauvreté pour les ménages dont aucun membre n'est apte au travail serait presque entièrement comblé – elle passerait de 5,3 à 0,4 pour cent du seuil de pauvreté alimentaire. L'écart de pauvreté global devrait diminuer de 6,0 à 5,1 pour cent du seuil de pauvreté alimentaire.

Outre ces incidences directes sur la réduction de la pauvreté, on peut présumer que les transferts en espèces ciblés auraient une incidence plus grande sur le bien-être des ménages bénéficiaires et leurs communautés. Les premiers résultats du projet-pilote mis en oeuvre en Zambie se sont révélés prometteurs. Les taux de scolarisation ont augmenté tout comme l'apparence générale des enfants. On considère que plus de la moitié des transferts est utilisée pour satisfaire les besoins des enfants, qui constituent la majorité des membres des ménages ciblés (Schubert 2005).

L'évaluation d'un programme de transferts en espèces mis en oeuvre au Mozambique amène à conclure que le montant optimal des prestations doit couvrir un tiers des besoins caloriques quotidiens des allocataires pour avoir une incidence et ce avec des effets minimaux de dissuasion Low, et al. 1999). Bien que les transferts en espèces n'aient pas beaucoup d'incidence sur les niveaux de consommation alimentaire, les allocataires comptaient moins sur les dons de voisins et de parents et achetaient leur nourriture sur les marchés. Il a cependant été constaté que plus de la moitié des allocataires utilisaient occasionnellement les transferts pour participer à des programmes de microcrédit.

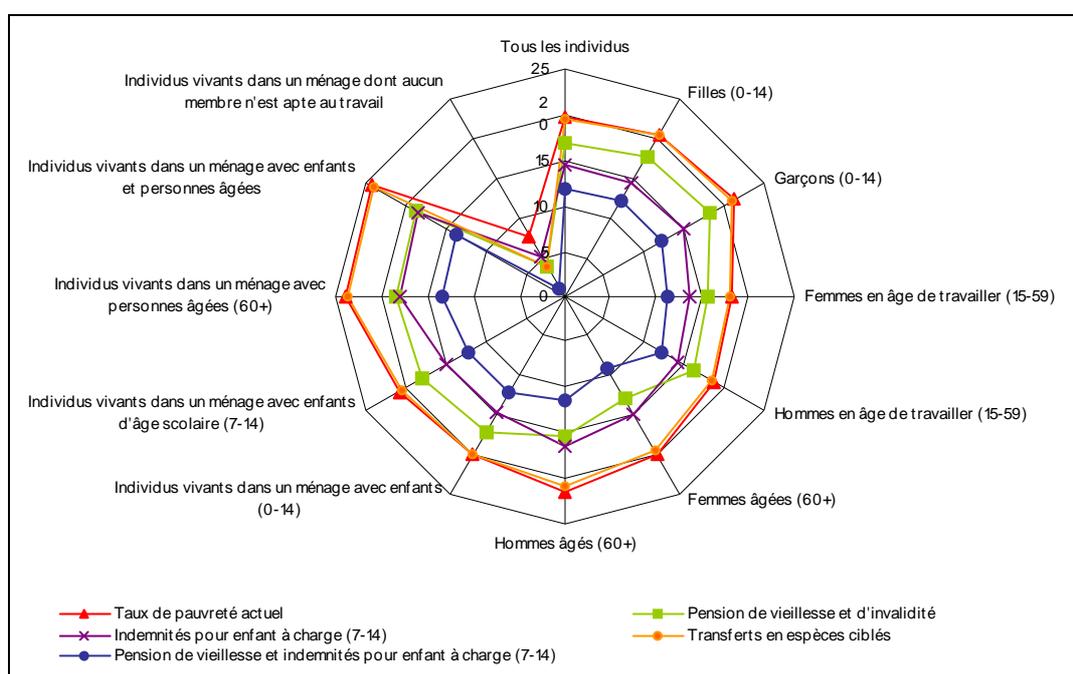
6. Conclusions

Les résultats des microsimulations pour le Sénégal et la Tanzanie indiquent que des prestations de protection sociale de base peuvent effectivement jouer un rôle important dans les stratégies de réduction de la pauvreté dans les pays à faible revenu. Pour optimiser l'incidence, il convient à l'évidence de fixer le montant des prestations en fonction du seuil de pauvreté et de déterminer les conditions requises.

Dans le cas du Sénégal et de la Tanzanie, le versement de pensions de vieillesse et d'invalidité de base améliore non seulement le niveau de vie des allocataires mais aussi celui des autres membres qui vivent au sein du même ménage, en particulier les enfants. Les figures ci-après présentent une comparaison directe de l'effet de réduction de la pauvreté des pensions de vieillesse, des indemnités pour enfant à charge ainsi que des transferts en espèces ciblés²⁷.

Dans le cas du Sénégal, les prestations combinées présentent l'incidence la plus forte en raison du taux élevé de couverture (voir Figure 9). Alors que les indemnités pour enfant à charge touchent tous les groupes d'individus de façon relativement similaire, les pensions de vieillesse et d'invalidité ont un effet plus marqué sur les personnes âgées, en particulier les femmes âgées, et sur les membres de leur famille. La figure montre que dans tous les ménages comptant des personnes âgées, les pensions de vieillesse réduisent la pauvreté relative de presque un quart. Les transferts en espèces ciblés présentent un effet considérable sur les ménages dont aucun membre n'est apte au travail mais n'ont qu'une incidence mineure sur la réduction globale de la pauvreté.

Figure 9. Sénégal : réduction du taux de pauvreté pour toutes alternatives testées

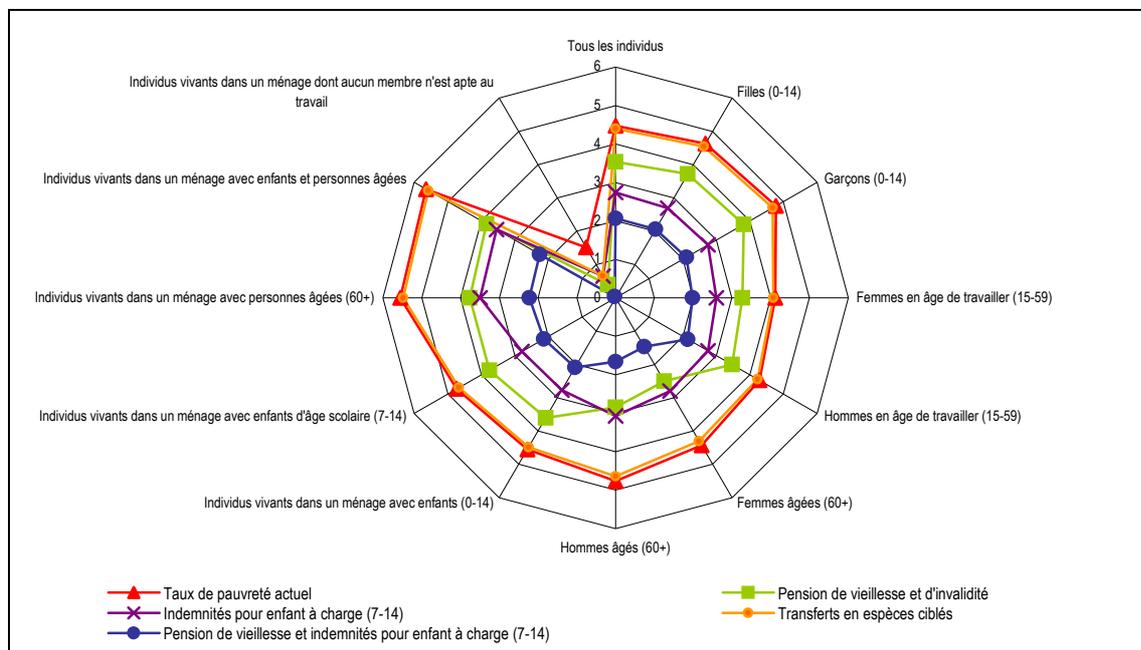


Source: Nos calculs basés sur les données de l'ESAM-II.

²⁷ D'autres graphiques montrant la réduction relative de la proportion de pauvres ainsi que l'écart de pauvreté peuvent être trouvés dans l'annexe.

La réduction relative de l'écart de pauvreté est encore plus marquée (Figure 10). Alors que les pensions de vieillesse réduiraient l'écart de pauvreté en moyenne d'un cinquième, les indemnités pour enfant à charge d'âge scolaire le réduiraient de deux cinquièmes. Combinées, ces prestations peuvent réduire de plus de la moitié l'écart de pauvreté alimentaire et même de deux tiers dans le cas de la population âgée.

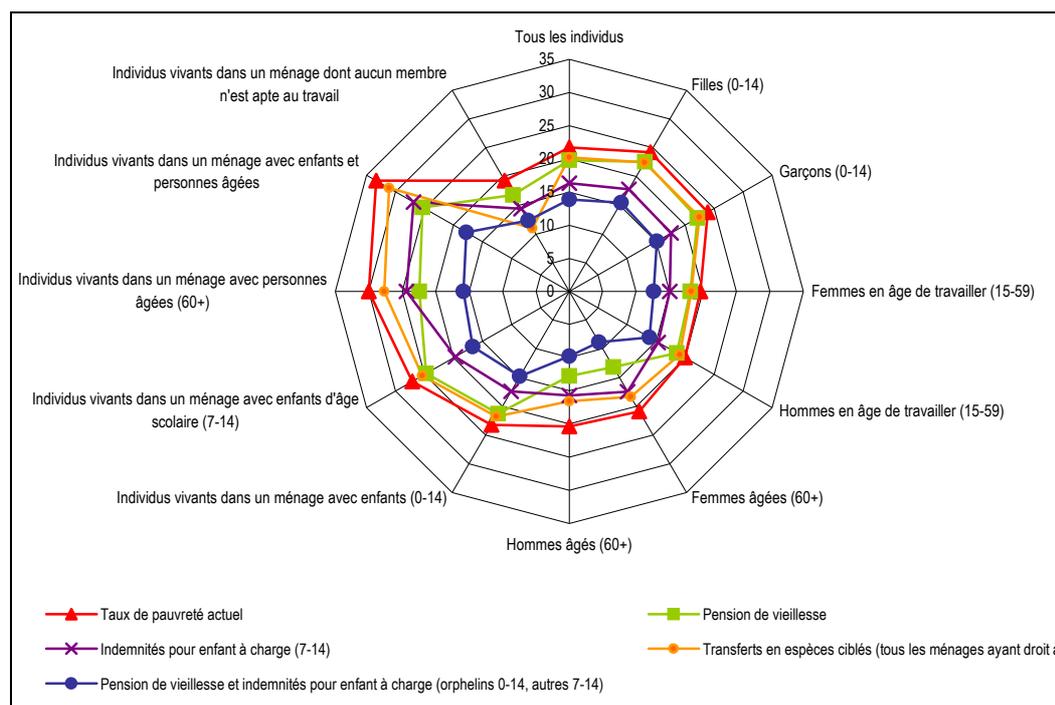
Figure 10. Sénégal : réduction de l'écart de pauvreté pour toutes alternatives testées



Source: Nos calculs basés sur les données de l'ESAM-II.

En Tanzanie, une pension de vieillesse universelle réduirait l'écart de pauvreté de 9 pour cent, avec une incidence considérablement plus forte – 36 pour cent – dans le cas des hommes et femmes âgés et une incidence de 24 pour cent dans le cas des individus vivant au sein de ménages qui comptent des membres âgés (voir Figure 11). Des indemnités pour enfant à charge d'âge scolaire auraient un effet beaucoup plus équilibré et donneraient lieu à une diminution des taux de pauvreté d'environ 30 pour cent. Ces deux prestations combinées conduiraient à une réduction de 35 pour cent des taux de pauvreté, avec des effets beaucoup plus importants dans le cas des individus qui font partie de ménages comptant des enfants et des personnes âgées (diminution de 46 pour cent), ces derniers étant confrontés au risque de pauvreté le plus élevé. Les transferts en espèces ciblés permettent une réduction globale de la pauvreté de 7 pour cent, l'incidence sur les personnes âgées étant cependant beaucoup plus grande (moins 12 et 18 pour cent respectivement pour les femmes et hommes âgés), de même que sur les individus qui font partie de ménages dont aucun membre n'est apte au travail (moins 46 pour cent).

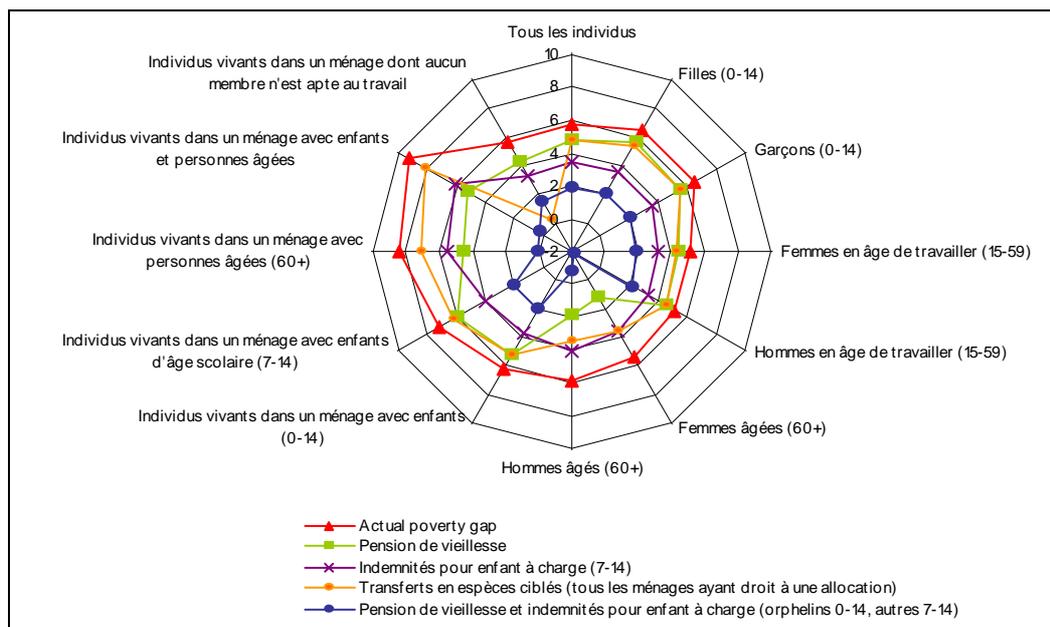
Figure 11. Tanzanie : réduction relative du taux de pauvreté pour toutes alternatives testées



Source : Nos calculs basés sur l'EBM.

En Tanzanie, les effets relatifs sur l'écart de la pauvreté entre les groupes de la population sont plus importants et plus hétérogènes (voir Figure 12). Les pensions de vieillesse réduiraient l'écart de pauvreté de 77 pour cent dans le cas des femmes âgées et de 65 pour cent dans celui des hommes âgés, tout en réduisant de 17 pour cent l'écart global de pauvreté pour la population totale. Les indemnités pour enfant à charge sont plus équilibrées entre les groupes, car elles réduisent de moitié environ l'écart de pauvreté pour tous. Ces deux prestations combinées réduiraient le déficit total de consommation de deux tiers pour l'ensemble de la population. Le transfert en espèces ciblé comblerait presque entièrement l'écart de pauvreté pour les ménages dont aucun membre n'est apte au travail (réduction de 93 pour cent), ce qui réduirait l'écart global de pauvreté de 15 pour cent.

Figure 12. Tanzanie : réduction relative de l'écart de pauvreté pour toutes alternatives testées



Source: Nos calculs basés sur les données de l'EBM.

Le principal avantage des pensions de vieillesse et d'invalidité de base tient au fait que les allocataires ne doivent pas se retirer du marché du travail. Selon Barrientos (2004), un régime de retraite de base non contributif est viable, car il redistribue les revenus dans une direction socialement désirable : des plus jeunes aux plus âgés et des zones urbaines vers les zones rurales. La première redistribution correspond à une préférence sociale pour le soutien aux personnes âgées, tandis que la deuxième empêche la migration des zones rurales vers les zones urbaines. Les pensions de vieillesse de base peuvent aussi constituer une solution aux problèmes que suscitent les changements économiques et sociaux, comme ceux dus à la pandémie de VIH/sida, qui prive de nombreux ménages d'une génération entière et laisse aux grands-parents la tâche d'assurer la subsistance des enfants. Les données recueillies dans de nombreux pays indiquent que les pensions ont une incidence positive majeure sur le développement physique et social des enfants qui vivent au sein de ménages de retraités (Barrientos and Lloyd-Sherlock 2003).

Kakwani et Subbarao (2005) ne sont pas favorables à l'octroi universel d'une pension de vieillesse de base en raison des effets de dissuasion. Cet argument n'est cependant pas pertinent dans notre contexte. Les pensions de vieillesse de base ont pour but de soutenir les citoyens qui sont arrivés au bout de leur cycle de vie et n'ont plus la capacité productive nécessaire pour subvenir eux-mêmes à leurs besoins. Kakwani et Subbarao (2005) font en outre valoir que la plupart des pays africains n'ont pas les moyens de verser des pensions de vieillesse de base. Toutefois, ces calculs s'appuient sur l'hypothèse que les pensions sociales doivent combler entièrement l'écart de pauvreté des ménages comptant des personnes âgées, non seulement pour les personnes âgées elles-mêmes mais aussi pour les autres membres du ménage. Cette hypothèse fait peser sur les pensions sociales de vieillesse des responsabilités qu'elles ne peuvent et ne doivent pas assumer. Alors que ces pensions ont pour but de fournir aux personnes âgées un revenu minimal en raison de leur capacité d'épargne limitée, elles ne sont pas destinées à élever à elles seules les ménages de grande taille au-dessus du seuil de pauvreté. Les pensions de vieillesse universelles peuvent contribuer à atteindre cet objectif, mais des mesures complémentaires seraient nécessaires pour y parvenir, telles que des transferts aux enfants vulnérables et à d'autres groupes ou des mesures visant à promouvoir l'emploi des adultes très actifs. Les calculs présentés dans le présent document ainsi que dans des études antérieures (Pal, et al. 2005)

indiquent que les coûts d'une pension de vieillesse de base ne rendent pas cette dernière hors de portée pour de nombreux pays à faible revenu.

Des indemnités universelles pour enfant à charge peuvent constituer un outil très efficace de réduction de la pauvreté, en particulier si le risque de pauvreté est manifestement lié à la présence d'enfants au sein d'un ménage. La situation au Sénégal est assez particulière en raison de la grande taille moyenne des ménages et du nombre moyen d'enfants par ménage. En conséquence, les indemnités simulées pour enfant à charge couvrent presque tous les ménages. Dans un environnement politique réel, l'octroi des prestations pourrait être subordonné à des conditions telles qu'une scolarité régulière ou des contrôles sanitaires de base, dans le but d'atteindre de la sorte des objectifs qui vont au-delà de la réduction de la pauvreté à court terme, comme dans le cas de nombreux pays d'Amérique latine, à condition que les infrastructures nécessaires soient disponibles. Si le problème de l'accessibilité économique se pose ou s'il n'est pas socialement souhaitable que presque tous les ménages retirent un bénéfice indirect des transferts, il est possible de définir des critères supplémentaires, notamment limiter les prestations aux enfants d'âge scolaire qui vivent dans des zones rurales.

Les résultats les plus ambigus concernent les transferts en espèces ciblés. Les résultats du programme-pilote mis en oeuvre en Zambie semblent très prometteurs, mais il n'est pas aisé de transposer ces expériences d'un pays à l'autre. Les résultats de la présente étude indiquent que la vulnérabilité peut fortement varier d'un pays à l'autre. Alors qu'en Zambie, les ménages dont aucun membre n'est apte au travail ont été identifiés comme particulièrement vulnérables, cela n'est pas nécessairement vrai dans d'autres pays. Tant au Sénégal qu'en Tanzanie, les ménages dont aucun membre n'est apte au travail ne semblent pas constituer le groupe le plus menacé. Si un transfert en espèces ciblé devait être introduit dans l'un de ces pays, des efforts considérables devraient être déployés pour affiner les conditions requises. Une approche subordonnée au niveau des ressources ne serait guère réaliste. Le contrôle du niveau des ressources entraîne une hausse des coûts due aux frais administratifs et aux pertes. À la lumière d'une étude qui a analysé les résultats du ciblage de 122 programmes dans 48 pays, le ciblage du revenu s'avère plus efficace dans les pays où les revenus sont plus élevés, où il y a plus d'inégalité et où les États doivent rendre compte (Coady, et al. 2004).

Une autre question qui a une incidence sur l'efficacité du ciblage est le niveau des autorités locales et la capacité de mise en oeuvre. Tout système occasionne des coûts et doit être surveillé et évalué. Un ciblage restreint peut être efficace si les ressources sont limitées, mais la mise en oeuvre en sera très coûteuse. Si des indicateurs catégoriels peuvent être utilisés comme variables auxiliaires, il sera plus aisé d'identifier les pauvres et le système sera plus facile à mettre en place et à gérer. Le ciblage catégoriel combiné au ciblage à base communautaire peut être une solution envisageable dans les zones rurales, comme l'exemple de la Zambie l'a démontré. Néanmoins, une étude récente réalisée au Malawi a prouvé que dans un contexte de pauvreté profonde et omniprésente, il se pourrait que le ciblage rencontre une résistance relativement forte des collectivités, étant donné que tous les membres de la collectivité sont également pauvres et personne ne doit être privilégié (Chinsinga 2005). Ceci montre que d'autres questions davantage liées à la culture et à l'économie politique peuvent jouer un rôle plus important.

Dans un tel contexte, les prestations universelles destinées à des groupes spécifiques de la population pourraient être plus appropriées que des prestations au ciblage restreint. Les estimations de coûts ont démontré que de telles prestations seraient accessibles, peut-être avec quelque aide extérieure. Les programmes existants fournissent des résultats encourageants, aussi bien en termes d'efficacité à réduire la pauvreté, qu'en terme de faisabilité financière et administrative.

7. Bibliographie

- Barrientos, A., 2004: Cash Transfers for Older People Reduce Poverty and Inequality, WDR Background Paper (Manchester: IDPM/Chronic Poverty Research Centre),
<http://siteresources.worldbank.org/INTRANETSOCIALDEVELOPMENT/Resources/Pensions_Brazil_Bangladesh_SouthAfrica_Barrientos.pdf>
- Barrientos, A. and Lloyd-Sherlock, P., 2003: Non-contributory Pensions and Social Protection, Issues in Social Protection Discussion Paper 12 (Geneva: International Labour Office),
<<http://www3.ilo.org/public/english/protection/secsoc/downloads/543sp1.pdf>>
- Behrendt, C., 2002: At the Margins of the Welfare State: Social Assistance and the Alleviation of Poverty in Germany, Sweden and the United Kingdom (Aldershot: Ashgate)
- Bertranou, F. M.; van Ginneken, W., and Solorio, C., 2004: "The impact of tax-financed pensions on poverty reduction in Latin America: Evidence from Argentina, Brazil, Chile, Costa Rica and Uruguay," *International Social Security Review*, 57: 4, pp. 3-18
- Chen, S. and Ravallion, M., 2001: "How did the World's poorest fare in the 1990s?," *Review of Income and Wealth*, 47:, pp. 283-300,
<http://wdsbeta.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/IW3P/IB/2000/08/26/000094946_00081406502730/Rendered/PDF/multi_page.pdf>
- Chen, S. and Ravallion, M., 2004: How Have the World's Poorest Fared Since the Early 1980s?, Policy Research Working Paper (Washington D.C.: World Bank),
<http://wdsbeta.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/IW3P/IB/2004/07/22/000112742_20040722172047/Rendered/PDF/wps3341.pdf>
- Chinsinga, B., 2005: "Targeting safety-net interventions in developing countries: Some insights from a qualitative simulation study from Malawi," *European Journal of Development Studies*, 17: 4, pp. 706-734.
- Coady, D.; Grosh, M., and Hoddinott, J., 2004: "Targeting Outcomes Redux," *World Bank Observer*, 19: 1, pp. 61-85.
- Commission for Africa, 2005: Our Common Interest: Report of the Commission for Africa (London: Commission for Africa).
- DfID, 2005: Social Transfers and Chronic Poverty: Emerging Evidence and the Challenge Ahead, DfID Practice Paper (London: Department for International Development, United Kingdom), <<http://www.dfid.gov.uk/pubs/files/social-transfers.pdf>>
- Edmonds, E. V., 2005: "Targeting child benefits in a transition economy," *Economies in Transition*, 13:1, pp.187-210,
<http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=645150>
- Foster, J.; Greer, J., and Thorbecke, E., 1984: "A Class of Decomposable Poverty Measures," *Econometrica*, 52: 3, pp. 761-765.

Fultz, E. and Pieris, B., 1999: Social Security Schemes in Southern Africa, ILO/SAMAT Discussion Paper Series (Harare: International Labour Office - Multidisciplinary Advisory Team for Southern Africa),

<<http://www.ilo.org/public/english/region/afpro/mdtharare/download/discussionpapers/pp11.pdf>>

Gassmann, F., 2000: On the Verge of Poverty. Welfare and Economic Transition in Latvia (Maastricht: Universitaire Pers)

Gassmann, F. and Notten, G., 2006: "Size matters: Poverty reduction effects of means-tested and universal child benefits in Russia," European Economics Association Meeting, Vienna (Austria), August 2006:.,

Government of Zambia and African Union, 2006: "The Livingstone Call for Action," A transformative agenda for the 21st Century: Examining the case for basic social protection in Africa, Livingstone, 20-23 March 2006:

<http://www.helpage.org/News/Latestnews/%4027954/main_content/Livingstone_all_for_action_March_2006.pdf>

Immervoll, H.; Sutherland, H., and de Vos, K., 2001: "Reducing child poverty in the European Union: the role of child benefits", in Koen Vleminx and Timothy M. Smeeding eds.: Child Well-Being, Child Poverty, and Child Policy in Modern Nations: What Do We Know? (Bristol: Policy Press)

International Labour Office, 2001: Social Security: A New Consensus (Geneva: International Labour Office),

<<http://www.ilo.org/public/english/protection/secsoc/downloads/353sp1.pdf>>

International Monetary Fund, 2005: "World Economic Outlook Database.": (International Monetary Fund: Washington D.C.), <www.imf.org>

Kakwani, N.; Soares, F., and Son, H. H., 2005: Conditional Cash Transfers in African Countries (Brasilia: UNDP International Poverty Centre), <<http://www.undp-povertycentre.org/newsletters/WorkingPaper9.pdf>>

Kakwani, N. and Subbarao, K., 2005: Ageing and Poverty in Africa and the Role of Social Pensions, Working Paper 8 (Brasilia: UNDP International Poverty Centre),

<<http://www.undp-povertycentre.org/newsletters/WorkingPaper8.pdf>>

Low, J. W.; Garrett, J. L., and Ginja, V., 1999: Can Cash Transfer Programs Work in Resource-Poor Countries? The Experience of Mozambique, FCND Discussion Papers (Washington D.C.: International Food Policy Research Institute, Food Consumption and Nutrition Division)

Matsaganis, M.; O'Donoghue, C.; Levy, H.; Coromaldi, M.; Mercader-Prats, M.; Farinha Rodrigues, C.; Toso, S., and Tsakoglou, P., 2004: "Child Poverty and Family Transfers in Southern Europe," 28th General Conference of The International Association for Research in Income and Wealth, Cork (Ireland),

<<http://www.iariw.org/papers/2004/holly.pdf>>

National Bureau of Statistics Tanzania, 2002: Household Budget Survey 2000/01 (Dar es Salaam: National Bureau of Statistics Tanzania),

<http://www.tanzania.go.tz/hbs/HomePage_HBS.html>

Pal, K.; Behrendt, C.; Léger, F.; Cichon, M., and Hagemeyer, K., 2005: Can Low Income Countries Afford Basic Social Protection? First Results of a Modelling Exercise, Issues in Social Protection Discussion Paper 13 (Geneva: International Labour Office),

<http://www.ilo.org/public/english/protection/secsoc/downloads/policy/1023sp1.pdf>

Ravallion, M., 1997: "Can High-Inequality Countries Escape Absolute Poverty?," Economics Letters, 56:, pp. 51-57.

République du Sénégal, 2004: La Pauvreté au Sénégal: de la dévaluation de 1994 à 2001-2002, version préliminaire (Dakar: Ministère de l'Economie et des Finances, Direction de la Prévision et de la Statistique du Sénégal).

République du Sénégal, 2005: Stratégie Nationale de Protection Sociale et de Gestion de Risques, Rapport provisoire (Dakar: Gouvernement du Sénégal)

Save the Children UK; HelpAge International, and Institute for Development Studies, 2005: Making Cash Count: Lessons from Cash Transfer Schemes in East and Southern Africa for Supporting the Most Vulnerable Children and Households (London: Save the Children UK, HelpAge International, Institute for Development Studies), <<http://www.ids.ac.uk/ids/pvty/pdf-files/MakingCashCountfinal.pdf>>

Schubert, B., 2004: Social cash transfers - reaching the poorest. A contribution to the international debate based on experience in Zambia (Eschborn: GTZ),

<<http://www2.gtz.de/dokumente/bib/05-0542.pdf>>

Schubert, B., 2005: The Pilot Social Cash Transfer Scheme: Kalomo District – Zambia, CPRC Working Paper (Manchester: Chronic Poverty Research Centre),

<<http://www.chronicpoverty.org/pdfs/52Schubert.pdf>>

Sillers, D., 2005: National and International Poverty Lines: An Overview (Washington D.C.: U.S. Agency for International Development),

<http://www.povertytools.org/Project_Documents/Poverty_lines_An_Overview_1_4_06.pdf>

Sutherland, H., 2001: EUROMOD: An Integrated European Benefit-tax Model: Final Report, EUROMOD Working Paper EM9/01 (Cambridge: Cambridge University)

Tabor, S., 2002: Assisting the Poor with Cash: Design and Implementation of Social Transfer Programs, Social Protection Discussion Paper Series 0223 (Washington D.C.: World Bank),

<<http://wbln0018.worldbank.org/HDNet/hddocs.nsf/0/E5EC0C638A84467185256C4500581F5C?OpenDocument>>

Tostensen, A., 2004: Towards feasible social security systems in sub-Saharan Africa (Bergen: Christian Michelsen Institute)

UNDP, 2005: Human Development Report 2004 (New York: UNDP)

United Nations, 2004a: Implementation of the United Nations Millennium Declaration, Report of the Secretary-General (New York: United Nations)

United Nations, 2004b: World Population Prospects: The 2002 Revision (New York: United Nations)

United Republic of Tanzania, 2003: 2002 Population and Housing Census General Report (Dar es Salaam: Government of Tanzania),

<<http://www.tanzania.go.tz/census/census/reports.htm>>

United Republic of Tanzania, 2005: National Strategy for Growth and Reduction of Poverty (NSGRP) (final draft) (Dar es Salaam: Government of Tanzania)

Willmore, L., 2003: Universal Pensions in Mauritius, DESA Discussion Paper Series (New York: United Nations), <<http://www.geocities.com/larrywillmore>>

Willmore, L., 2004: Universal Pensions in Low-Income Countries, IPD Discussion Paper (Oxford: Oxford Institute of Ageing)

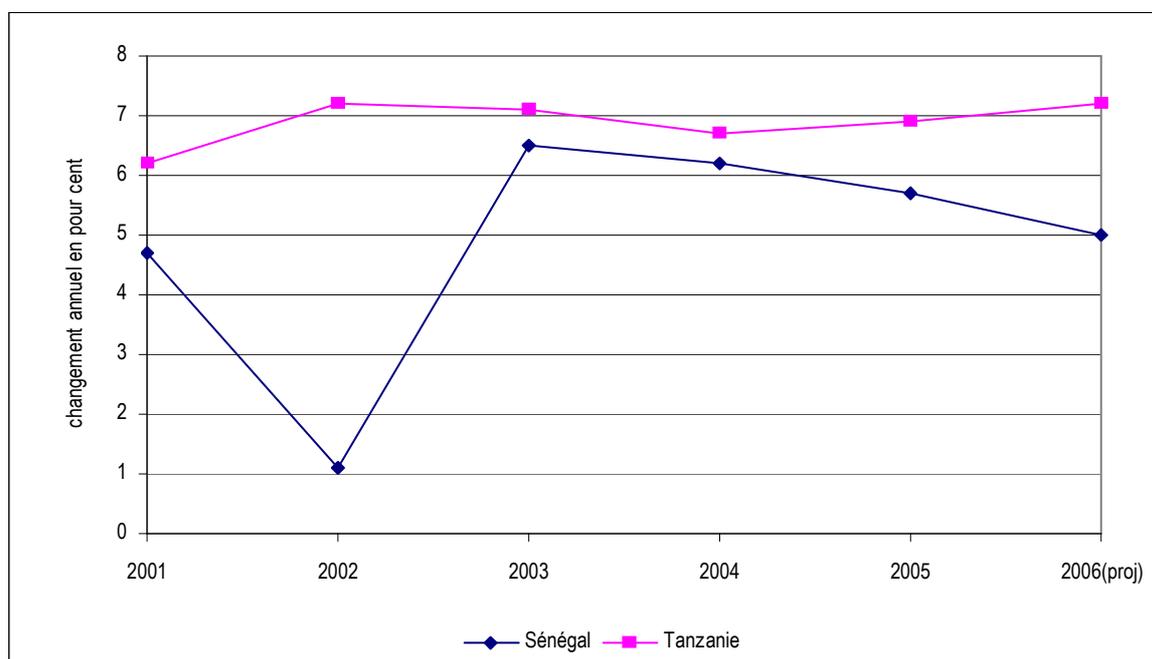
World Bank, 2004: "World Development Indicators Database." (World Bank: Washington D.C.), <<http://www.worldbank.org/data/onlinedbs/onlinedbases.htm>>

World Bank, 2005a: Managing Risks in Rural Senegal: A Multi-Sectoral Review of Efforts to Reduce Vulnerability (draft) (Washington D.C.: World Bank)

World Bank, 2005b: "World Development Indicators 2005." (World Bank: Washington D.C.), <http://devdata.worldbank.org/wdi2005/home.htm>

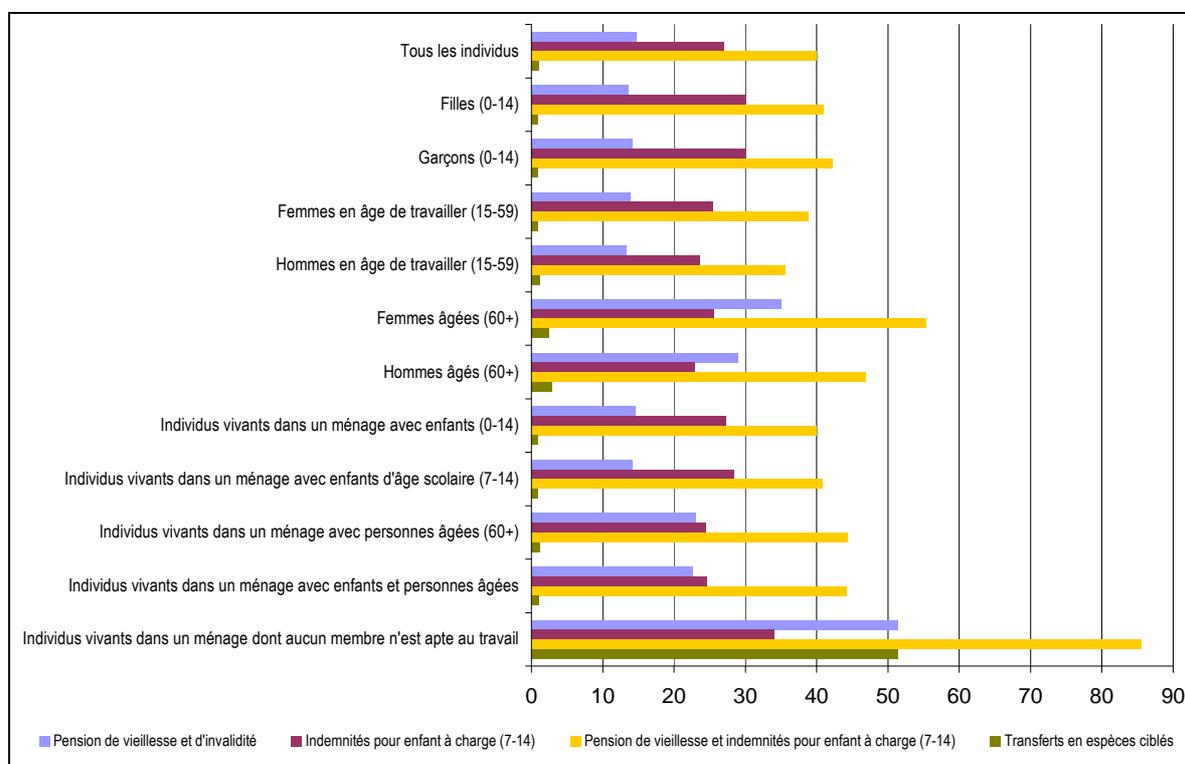
Annexe

Figure A 1. Taux de croissance annuel du PIB, 2001-2006



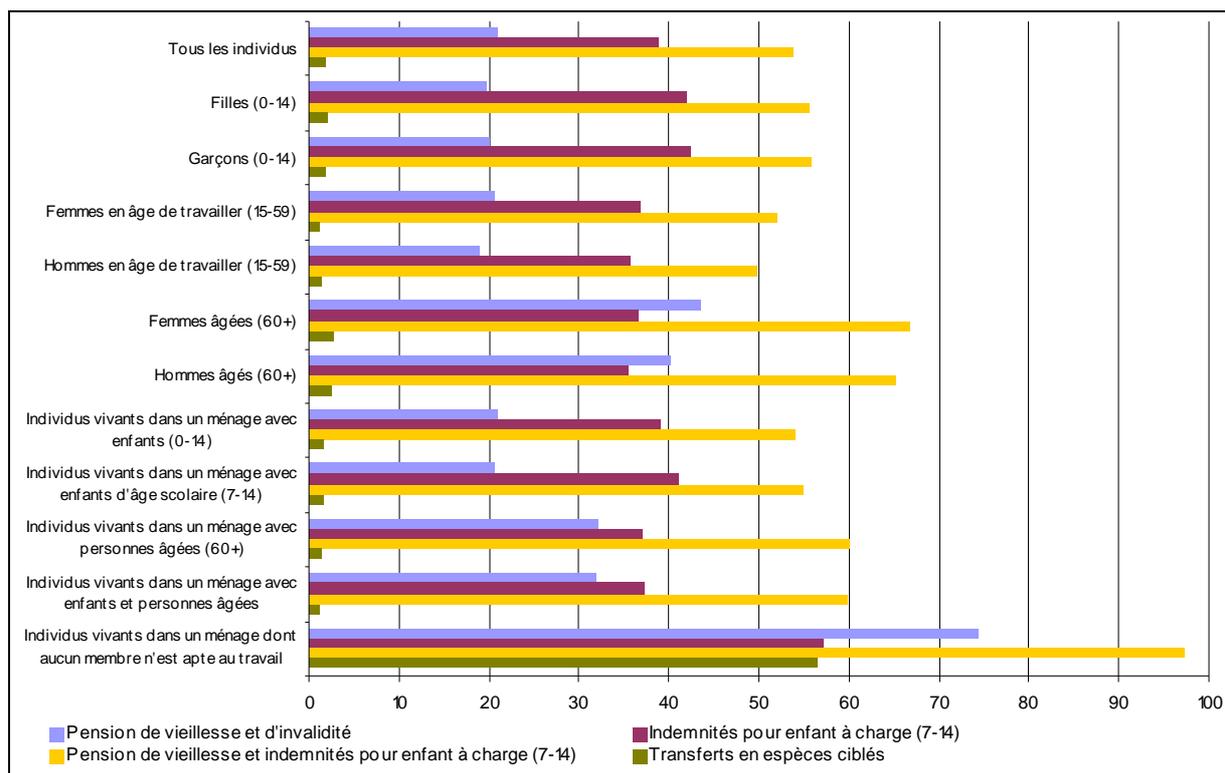
Source : Fonds monétaire international 2005.

Figure A 2. Sénégal: Réduction relative du taux de pauvreté pour toutes les prestations, seuil de pauvreté alimentaire



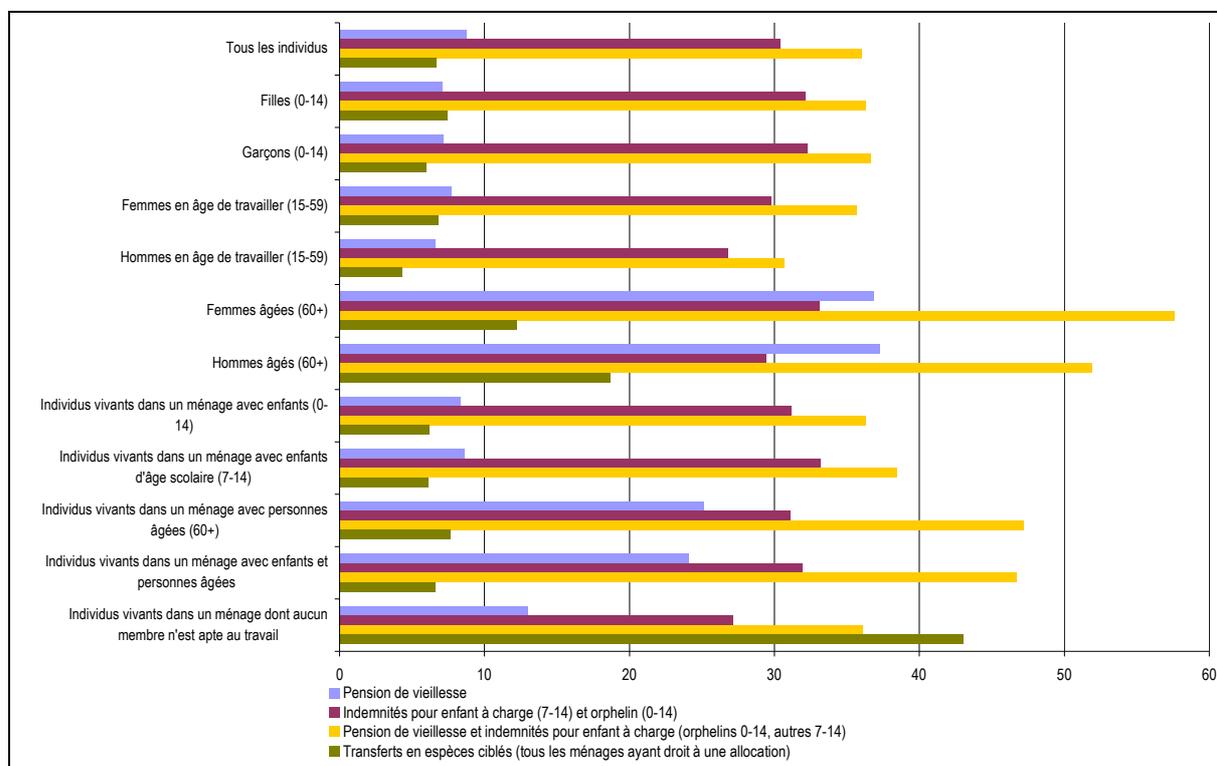
Source: Nos calculs basés sur les données de l'ESAM II.

Figure A 3. Sénégal: Réduction relative de l'écart pauvreté pour toutes les prestations, seuil de pauvreté alimentaire



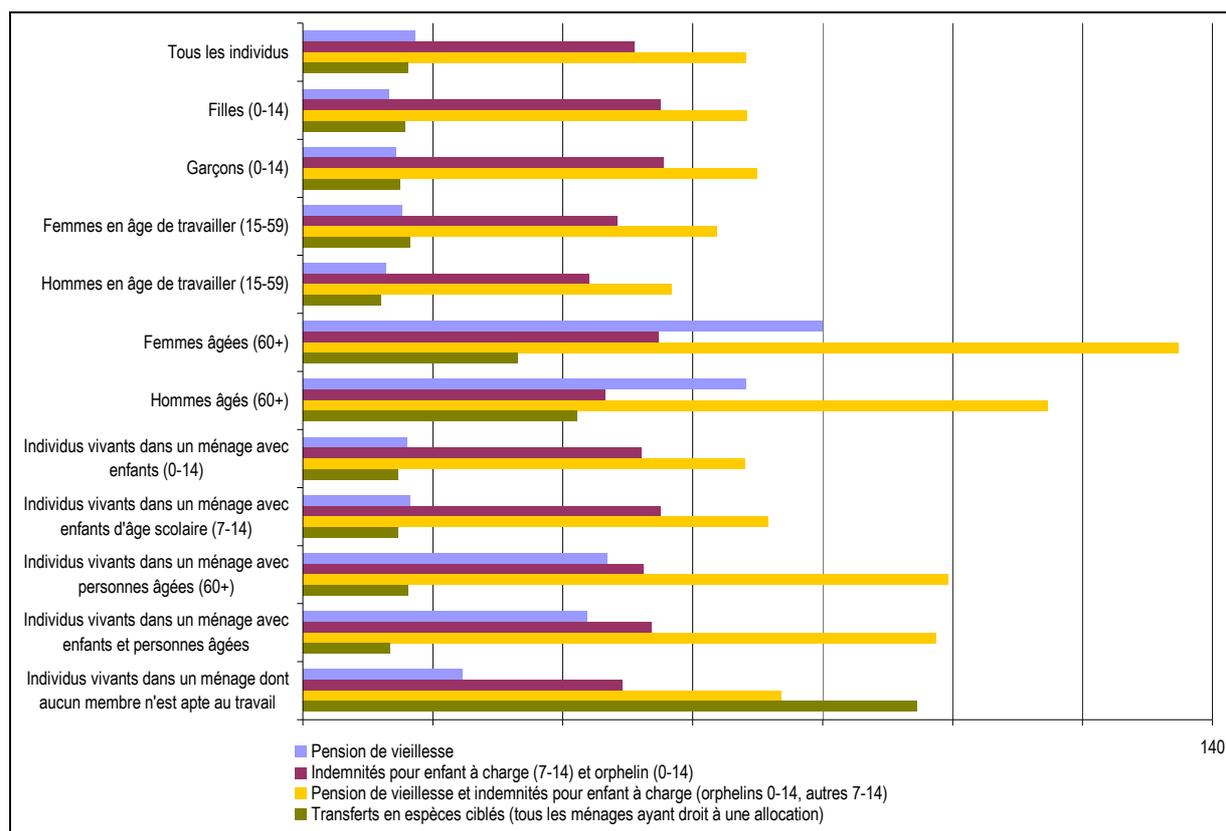
Source: Nos calculs basés sur les données de l'ESAM II.

Figure A 4. Tanzanie: Réduction relative du taux de pauvreté pour toutes les prestations, seuil de pauvreté alimentaire



Source: Nos calculs basés sur les données de l'HBS.

Figure A 5. Tanzanie: Réduction relative de l'écart pauvreté pour toutes les prestations, seuil de pauvreté alimentaire



Source: Nos calculs basés sur les données de l'HBS.

Tableau A 1. Sénégal : Hypothèses de base utilisées pour les simulations

Indicateur	Source	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Population	www.finances.gouv.sn	9,956,202	10,127,809				
Croissance réelle du PIB	IMF 2005	4.7	1.1	6.5	6.2	5.7	5
PIB par habitant, en CFA courants	IMF 2005	347477	352561	367910	387074	408033	425702
PIB par habitant, en USD PPA courants	IMF 2005	1621	1628	1718	1813	1914	2013
Inflation IPC	IMF 2005	3	2.3	0	0.5	1.5	1.9
Taux de change PPA/USD	IMF 2005	214	217	214	214	213	211
Taux de change (LCU/USD)	ILO	733.0	697.0	581.2	528.3	581.2	
Conversion PPA	ILO	0.30	0.32	0.38		0.37	
Seuil de pauvreté et consommation globale basée sur l'enquête 2001/2002, 28 jours (en CFA)							
Consommation globale par équivalent adulte			18,572				19,473
Seuil de pauvreté alimentaire (moyenne nationale) par équivalent adulte			8,612				9,030
Seuil de pauvreté correspondant à la satisfaction des besoins essentiels (moyenne nationale) par équivalent adulte			17,481				18,329
Seuil de pauvreté d'1 USD par jour par habitant			6,550				6,394

Tableau A 2. Échelle d'équivalence adulte en Tanzanie

Classe d'âge	Hommes	Femmes
0-2	0.40	0.40
3-4	0.40	0.48
5-6	0.56	0.56
7-8	0.64	0.64
9-10	0.76	0.76
11-12	0.80	0.88
13-14	1.00	1.00
15-18	1.20	1.00
19-59	1.00	0.88
60+	0.80	0.72

Source: National Bureau of Statistics Tanzania 2002: 132.

Tableau A 3. Sénégal : Vue d'ensemble des résultats de la microsimulation, seuil de pauvreté alimentaire

SÉNÉGAL – SCÉNARIO I Seuil de pauvreté alimentaire	Pension de vieillesse et d'invalidité						Indemnités universelles pour enfant à charge (7-14)						Prestations combinées - pension de vieillesse et indemnités pour enfant à charge						Transfert en espèces ciblé					
	Taux de pauvreté (proportion de pauvres)			Écart de pauvreté (% du seuil de pauvreté)			Taux de pauvreté (proportion de pauvres)			Écart de pauvreté (% du seuil de pauvreté)			Taux de pauvreté (proportion de pauvres)			Écart de pauvreté (% du seuil de pauvreté)			Taux de pauvreté (proportion de pauvres)			Écart de pauvreté (% du seuil de pauvreté)		
	Av.	Ap.	Dif.	Av.	Ap.	Dif.	Av.	Ap.	Dif.	Av.	Ap.	Dif.	Av.	Ap.	Dif.	Av.	Ap.	Dif.	Av.	Ap.	Dif.	Av.	Ap.	Dif.
Population totale	19.7	16.8	-2.9	4.5	3.5	-0.9	19.7	14.4	-5.3	4.5	2.7	-1.7	19.7	11.8	-7.9	4.5	2.1	-2.4	19.7	19.5	-0.2	4.5	4.4	-0.1
Filles (0-14)	20.5	17.8	-2.8	4.6	3.7	-0.9	20.5	14.4	-6.2	4.6	2.7	-1.9	20.5	12.1	-8.4	4.6	2.1	-2.6	20.5	20.4	-0.2	4.6	4.5	-0.1
Garçons (0-14)	21.2	18.2	-3.0	4.8	3.8	-1.0	21.2	14.9	-6.3	4.8	2.8	-2.0	21.2	12.2	-9.0	4.8	2.1	-2.7	21.2	21.0	-0.2	4.8	4.7	-0.1
Femmes (15-59)	18.2	15.7	-2.5	4.1	3.3	-0.9	18.2	13.6	-4.6	4.1	2.6	-1.5	18.2	11.1	-7.1	4.1	2.0	-2.1	18.2	18.0	-0.2	4.1	4.1	-0.0
Hommes (15-59)	18.7	16.2	-2.5	4.3	3.5	-0.8	18.7	14.3	-4.4	4.3	2.8	-1.5	18.7	12.1	-6.7	4.3	2.2	-2.1	18.7	18.5	-0.2	4.3	4.2	-0.1
Femmes âgées (60+)	20.0	13.0	-7.0	4.4	2.5	-1.9	20.0	14.9	-5.1	4.4	2.8	-1.6	20.0	8.9	-11.1	4.4	1.5	-3.0	20.0	19.5	-0.5	4.4	4.3	-0.1
Hommes âgés (60+)	21.5	15.3	-6.2	4.8	2.9	-1.9	21.5	16.6	-4.9	4.8	3.1	-1.7	21.5	11.4	-10.1	4.8	1.7	-3.1	21.5	20.9	-0.6	4.8	4.6	-0.1
Faisant partie de ménages avec enfants	20.1	17.1	-2.9	4.6	3.6	-1.0	20.1	14.6	-5.5	4.6	2.8	-1.8	20.1	12.0	-8.0	4.6	2.1	-2.5	20.1	19.9	-0.2	4.6	4.5	-0.1
Faisant partie de ménages avec jeunes (7-14)	20.9	17.9	-3.0	4.7	3.8	-1.0	20.9	14.9	-6.0	4.7	2.8	-1.9	20.9	12.4	-8.5	4.7	2.1	-2.6	20.9	20.7	-0.2	4.7	4.7	-0.1
Faisant partie de ménages avec personnes âgées	23.9	18.4	-5.5	5.6	3.8	-1.8	23.9	18.1	-5.9	5.6	3.5	-2.1	23.9	13.3	-10.6	5.6	2.2	-3.3	23.9	23.7	-0.3	5.6	5.5	-0.1
Faisant partie de ménages avec jeunes + personnes âgées	24.4	18.8	-5.5	5.6	3.8	-1.8	24.4	18.4	-6.0	5.6	3.5	-2.1	24.4	13.6	-10.8	5.6	2.3	-3.4	24.4	24.1	-0.3	5.6	5.6	-0.1
Faisant partie de ménages avec 3 générations	20.1	17.1	-2.9	5.7	3.8	-1.8	20.1	18.4	-6.0	5.7	3.5	-2.1	20.1	13.6	-10.8	5.7	2.3	-3.4	20.1	19.9	-0.2	5.7	5.6	-0.1
Faisant partie de ménages dont aucun membre n'est apte au travail	7.6	3.7	-3.9	4.5	3.5	-0.9	7.6	14.4	-5.3	4.5	2.7	-1.7	7.6	11.8	-7.9	4.5	2.1	-2.4	7.6	3.7	-3.9	4.5	4.4	-0.1

Tableau A 4. Sénégal : Vue d'ensemble des résultats de la microsimulation, seuil de pauvreté des besoins essentiels

SÉNÉGAL - SCÉNARIO I Seuil de pauvreté des besoins essentiels	Pension de vieillesse et d'invalidité						Indemnités universelles pour enfant à charge (7-14)						Prestations combinées - pension de vieillesse et indemnités pour enfant à charge						Transfert en espèces ciblé					
	Taux de pauvreté (proportion de pauvres)			Écart de pauvreté (% du seuil de pauvreté)			Taux de pauvreté (proportion de pauvres)			Écart de pauvreté (% du seuil de pauvreté)			Taux de pauvreté (proportion de pauvres)			Écart de pauvreté (% du seuil de pauvreté)			Taux de pauvreté (proportion de pauvres)			Écart de pauvreté (% du seuil de pauvreté)		
	Av.	Ap.	Dif.	Av.	Ap.	Dif.	Av.	Ap.	Dif.	Av.	Ap.	Dif.	Av.	Ap.	Dif.	Av.	Ap.	Dif.	Av.	Ap.	Dif.	Av.	Ap.	Dif.
Population totale	65.0	62.9	-2.1	22.5	20.7	-1.8	65.0	60.7	-4.3	22.5	19.0	-3.5	65.0	58.7	-6.3	22.5	17.3	-5.3	65.0	64.5	-0.5	22.5	22.3	-0.2
Filles (0-14)	66.6	64.5	-2.1	23.0	21.2	-1.8	66.6	61.6	-5.1	23.0	18.9	-4.1	66.6	59.6	-7.0	23.0	17.3	-5.7	66.6	66.1	-0.5	23.0	22.7	-0.3
Garçons (0-14)	66.8	65.0	-1.8	23.2	21.5	-1.8	66.8	61.8	-5.0	23.2	19.1	-4.2	66.8	59.8	-7.0	23.2	17.4	-5.8	66.8	66.3	-0.5	23.2	23.0	-0.3
Femmes (15-59)	63.1	61.0	-2.1	21.6	19.9	-1.7	63.1	59.1	-3.9	21.6	18.5	-3.1	63.1	57.3	-5.8	21.6	16.9	-4.7	63.1	62.6	-0.5	21.6	21.4	-0.2
Hommes (15-59)	63.6	61.9	-1.7	22.2	20.6	-1.6	63.6	60.1	-3.5	22.2	19.2	-3.0	63.6	58.5	-5.1	22.2	17.7	-4.5	63.6	63.3	-0.3	22.2	22.0	-0.2
Femmes âgées (60+)	64.7	59.3	-5.5	22.4	17.9	-4.5	64.7	61.4	-3.3	22.4	19.3	-3.1	64.7	56.2	-8.6	22.4	15.1	-7.3	64.7	64.3	-0.5	22.4	22.0	-0.4
Hommes âgés (60+)	68.2	62.9	-5.3	23.8	19.6	-4.2	68.2	64.5	-3.7	23.8	20.5	-3.3	68.2	59.3	-9.0	23.8	16.6	-7.3	68.2	67.5	-0.8	23.8	23.4	-0.4
Faisant partie de ménages avec enfants	65.9	63.8	-2.1	22.9	21.0	-1.9	65.9	61.5	-4.4	22.9	19.2	-3.6	65.9	59.5	-6.4	22.9	17.5	-5.4	65.9	65.5	-0.5	22.9	22.6	-0.2
Faisant partie de ménages avec jeunes (7-14)	66.8	64.7	-2.1	23.3	21.5	-1.8	66.8	62.1	-4.8	23.3	19.4	-4.0	66.8	60.0	-6.8	23.3	17.6	-5.7	66.8	66.4	-0.5	23.3	23.1	-0.2
Faisant partie de ménages avec personnes âgées	71.8	67.9	-4.0	25.8	22.3	-3.5	71.8	68.1	-3.8	25.8	22.1	-3.7	71.8	64.2	-7.6	25.8	18.8	-7.0	71.8	71.5	-0.4	25.8	25.6	-0.2
Faisant partie de ménages avec enfants âgés de+personnes âgées	72.6	68.7	-3.9	26.2	22.7	-3.5	72.6	68.7	-3.8	26.2	22.3	-3.8	72.6	65.0	-7.6	26.2	19.1	-7.1	72.6	72.2	-0.3	26.2	25.9	-0.2
Faisant partie de ménages avec 3 générations	72.7	68.8	-3.9	26.2	22.7	-3.5	72.7	68.8	-3.9	26.2	22.4	-3.8	72.7	65.1	-7.6	26.2	19.1	-7.1	72.7	72.3	-0.4	26.2	26.0	-0.2
Faisant partie de ménages dont aucun membre n'est apte au travail	43.5	37.5	-6.0	12.3	8.3	-4.1	43.5	38.8	-4.7	12.3	9.2	-3.1	43.5	32.4	11.2	12.3	5.6	-6.7	43.5	36.0	-7.5	12.3	8.9	-3.4

Tableau A 5. Tanzanie : Vue d'ensemble des résultats de la microsimulation, seuil de pauvreté alimentaire

Tanzanie Seuil de pauvreté alimentaire	Pension de vieillesse et d'invalidité						Indemnités universelles pour enfant à charge (7-14)						Prestations combinées - pension de vieillesse et indemnités pour enfant à charge						Transfert en espèces ciblé					
	Taux de pauvreté (proportion de pauvres)			Écart de pauvreté (% du seuil de pauvreté)			Taux de pauvreté (proportion de pauvres)			Écart de pauvreté (% du seuil de pauvreté)			Taux de pauvreté (proportion de pauvres)			Écart de pauvreté (% du seuil de pauvreté)			Taux de pauvreté (proportion de pauvres)			Écart de pauvreté (% du seuil de pauvreté)		
	Av.	Ap.	Dif.	Av.	Ap.	Dif.	Av.	Ap.	Dif.	Av.	Ap.	Dif.	Av.	Ap.	Dif.	Av.	Ap.	Dif.	Av.	Ap.	Dif.	Av.	Ap.	Dif.
Population totale	22.2	20.4	-1.9	6.0	5.0	-1.0	22.2	15.6	-6.7	6.0	3.0	-3.0	22.2	14.4	-7.9	6.0	2.0	-4.0	22.2	20.8	-1.4	6.0	5.1	-0.9
Filles (0-14)	24.6	22.9	-1.7	6.6	5.7	-0.9	24.6	16.8	-7.9	6.6	3.0	-3.6	24.6	15.7	-8.9	6.6	2.2	-4.4	24.6	22.8	-1.8	6.6	5.6	-1.0
Garçons (0-14)	24.7	23.0	-1.7	6.7	5.8	-0.9	24.7	16.8	-7.9	6.7	3.1	-3.6	24.7	15.8	-8.9	6.7	2.1	-4.6	24.7	23.2	-1.4	6.7	5.8	-0.9
Femmes (15-59)	20.1	18.6	-1.5	5.4	4.6	-0.8	20.1	14.3	-5.9	5.4	2.9	-2.5	20.1	13.1	-7.0	5.4	2.1	-3.3	20.1	18.8	-1.3	5.4	4.5	-0.8
Hommes (15-59)	20.5	19.2	-1.3	5.4	4.8	-0.7	20.5	15.0	-5.4	5.4	3.1	-2.3	20.5	14.3	-6.2	5.4	2.4	-3.0	20.5	19.6	-0.9	5.4	4.8	-0.6
Femmes âgées (60+)	21.5	13.9	-7.7	5.6	1.3	-4.3	21.5	14.5	-7.1	5.6	2.6	-3.0	21.5	9.3	12.2	5.6	-1.7	-7.3	21.5	19.0	-2.5	5.6	3.8	-1.7
Hommes âgés (60+)	20.9	13.5	-7.5	6.2	2.2	-4.0	20.9	15.0	-5.9	6.2	3.4	-2.8	20.9	10.4	10.5	6.2	-0.6	-6.8	20.9	17.2	-3.8	6.2	3.7	-2.5
Faisant partie de ménages avec enfants	23.8	21.9	-1.9	6.4	5.4	6.4	23.8	16.4	-7.3	6.4	3.1	-3.3	23.8	15.3	-8.5	6.4	2.1	-4.3	23.8	22.3	-1.4	6.4	5.5	-0.9
Faisant partie de ménages avec jeunes (7-14)	27.6	25.3	-2.3	7.5	6.3	7.5	27.6	18.5	-9.1	7.5	3.4	-4.0	27.6	17.1	10.5	7.5	2.2	-5.2	27.6	26.0	-1.6	7.5	6.4	-1.0
Faisant partie de ménages avec personnes âgées	30.7	23.3	-7.3	8.7	4.8	8.7	30.7	21.2	-9.5	8.7	4.3	-4.5	30.7	16.4	14.2	8.7	0.3	-8.4	30.7	28.4	-2.2	8.7	7.4	-1.3
Faisant partie de ménages avec jeunes+personnes âgées	34.0	26.2	-7.8	9.7	5.6	9.7	34.0	23.2	10.8	9.7	4.6	-5.1	34.0	18.4	15.6	9.7	0.5	-9.2	34.0	31.8	-2.2	9.7	8.5	-1.2
Faisant partie de ménages avec 3 générations	35.1	27.2	-7.9	10.0	5.8	10.0	35.1	24.0	11.0	10.0	4.8	-5.2	35.1	19.1	16.0	10.0	0.6	-9.4	35.1	33.0	-2.0	10.0	8.8	-1.2
Faisant partie de ménages dont aucun membre n'est apte au travail	19.6	17.1	-2.5	5.7	4.3	-1.4	19.6	14.3	-5.3	5.7	2.9	-2.8	19.6	12.6	-7.0	5.7	1.5	-4.1	19.6	11.2	-8.4	5.7	0.4	-5.3

Tableau A 6. Tanzanie : Vue d'ensemble des résultats de la microsimulation, seuil de pauvreté des besoins essentiels

Tanzanie Seuil de pauvreté des besoins essentiels	Pension de vieillesse et d'invalidité						Indemnités universelles pour enfant à charge (7-14)						Prestations combinées - pension de vieillesse et indemnités pour enfant à charge						Transfert en espèces ciblé					
	Taux de pauvreté (proportion de pauvres)			Écart de pauvreté (% du seuil de pauvreté)			Taux de pauvreté (proportion de pauvres)			Écart de pauvreté (% du seuil de pauvreté)			Taux de pauvreté (proportion de pauvres)			Écart de pauvreté (% du seuil de pauvreté)			Taux de pauvreté (proportion de pauvres)			Écart de pauvreté (% du seuil de pauvreté)		
	Av.	Ap.	Dif.	Av.	Ap.	Dif.	Av.	Ap.	Dif.	Av.	Ap.	Dif.	Av.	Ap.	Dif.	Av.	Ap.	Dif.	Av.	Ap.	Dif.	Av.	Ap.	Dif.
Population totale	40.8	38.6	-2.2	12.8	11.4	-1.4	40.8	34.2	-6.6	12.8	8.9	-3.9	40.8	31.9	-8.8	12.8	7.5	-5.3	40.8	38.4	-2.3	12.8	11.4	-1.4
Filles (0-14)	44.3	42.5	-1.8	14.0	12.8	-1.2	44.3	36.2	-8.1	14.0	9.3	-4.7	44.3	34.2	-10.1	14.0	8.2	-5.8	44.3	41.6	-2.7	14.0	12.4	-1.7
Garçons (0-14)	44.1	42.2	-1.9	14.2	13.0	-1.2	44.1	36.3	-7.7	14.2	9.5	-4.7	44.1	34.5	-9.6	14.2	8.3	-5.9	44.1	41.7	-2.3	14.2	12.7	-1.4
Femmes (15-59)	37.8	36.2	-1.6	11.7	10.6	-1.1	37.8	32.1	-5.7	11.7	8.4	-3.3	37.8	30.5	-7.3	11.7	7.3	-4.4	37.8	36.0	-1.7	11.7	10.6	-1.2
Hommes (15-59)	38.1	36.7	-1.4	11.7	10.8	-0.9	38.1	32.9	-5.2	11.7	8.7	-3.0	38.1	31.4	-6.7	11.7	7.9	-3.9	38.1	36.6	-1.5	11.7	10.8	-0.9
Femmes âgées (60+)	42.0	28.6	13.4	12.8	4.9	-7.8	42.0	34.9	-7.1	12.8	8.6	-4.2	42.0	22.6	-19.4	12.8	0.7	-12.1	42.0	33.0	-9.0	12.8	7.8	-5.0
Hommes âgés (60+)	38.4	28.0	10.4	12.5	6.2	-6.4	38.4	33.4	-5.0	12.5	9.0	-3.5	38.4	23.1	-15.4	12.5	2.7	-9.9	38.4	33.3	-5.1	12.5	9.0	-3.5
Faisant partie de ménages avec enfants	43.2	41.0	-2.2	13.7	12.3	-1.4	43.2	35.9	-7.2	13.7	9.4	-4.3	43.2	33.7	-9.4	13.7	8.0	-5.6	43.2	40.9	-2.3	13.7	12.3	-1.4
Faisant partie de ménages avec jeunes (7-14)	47.8	45.6	-2.1	15.5	14.0	-1.5	47.8	39.1	-8.6	15.5	10.4	-5.1	47.8	36.8	-10.9	15.5	8.9	-6.6	47.8	45.4	-2.3	15.5	14.0	-1.5
Faisant partie de ménages avec personnes âgées	51.2	42.4	-8.7	17.5	11.9	-5.5	51.2	43.7	-7.5	17.5	12.2	-5.3	51.2	34.8	-16.3	17.5	6.7	-10.8	51.2	47.4	-3.8	17.5	15.2	-2.3
Faisant partie de ménages avec jeunes + personnes âgées	56.0	47.2	-8.8	19.3	13.7	-5.6	56.0	47.5	-8.5	19.3	13.3	-6.0	56.0	38.5	-17.4	19.3	7.7	-11.6	56.0	52.4	-3.6	19.3	17.2	-2.1
Faisant partie de ménages avec 3 générations	56.2	48.6	-7.6	19.7	14.5	-5.2	56.2	48.3	-7.9	19.7	13.8	-5.9	56.2	39.9	-16.3	19.7	8.6	-11.1	56.2	54.2	-2.0	19.7	18.2	-1.5
Faisant partie de ménages dont aucun membre n'est apte au travail	36.8	31.9	-4.9	11.8	9.3	-2.5	36.8	31.2	-5.6	11.8	7.9	-3.9	36.8	27.2	-9.6	11.8	5.4	-6.4	36.8	23.3	-13.5	11.8	3.5	-8.3

